



Protéger,

Connaître,

**Eduquer** 

# Gestion conservatoire des îlots à Silène velouté, Silene velutina année 2014

#### Gestion

Zones humides

Plans Nationaux d'Actions

Natura 2000

Biodiversité

Patrimoine culturel et historique

Education à l'environnement

Mesures compensatoires

Réseau des gestionnaires



Ilot de Cornuta (cliché CEN Corse VB, 2013)

# Valérie BOSC & Romain FLEURIAU

2014







## Promouvoir, protéger, connaître, éduquer

L'association des Amis du Parc Naturel Régional de Corse (AAPNRC) est née au Journal Officiel du 4 Août 1972 (association loi 1901).



Dès 1992, l'Association adhère à la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels (FCEN) et commence sa mission de protection d'espaces naturels via la maîtrise foncière ou d'usage.

Un changement de nom s'opère en 2011 en "Conservatoire d'Espaces Naturels Corse" (CEN Corse). Notre nouveau logo est alors défini. Cette évolution entérine la démarche inscrivant la structure dans la voie de l'agrément « Conservatoire d'Espaces Naturels » défini par l'article 129 de la loi Grenelle (L. 414-11) ainsi que par le décret et l'arrêté du 7 octobre 2011 (D414-30 et 31).

Totalement apolitique, forte de 200 adhérents, géré par un Conseil d'Administration de 14 membres, tous bénévoles et venant d'horizons divers, le Conservatoire emploie, aujourd'hui, 6 salariés en CDI.



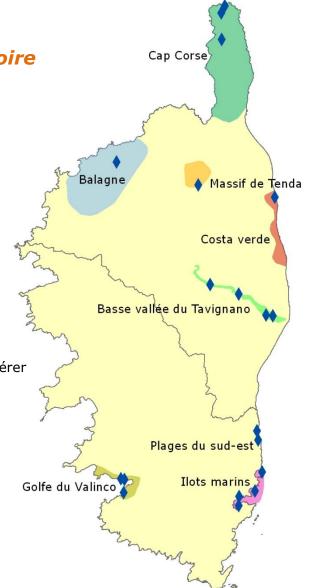
Ils se définissent à partir de deux approches :

#### - Secteurs liés à la gestion de site :

- Ilots marins
- Golfe du Valincu
- Plages du Sud-est
- Vallée du Tavignanu
- Cap Corse
- Costa Verde
- Balagna
- Massif de Tenda

#### Actions transversales et prospectives :

- ✓ Prospection pour de nouveaux sites à gérer
- ✓ Zones humides
- ✓ Plans Nationaux d'Actions (PNA)
- ✓ Natura 2000
- √ Mesures compensatoires
- ✓ Patrimoine culturel et historique
- √ Réseau des gestionnaires
- ✓ Gestion de bases de données
- √ Education à l'environnement



# Gestion conservatoire des îlots à Silène velouté, Silene velutina

# Année 2014

Partenariats: Direction Regionale de L'Environnement, de L'Amenagement et du

LOGEMENT

Bernard RECORBET (<u>bernard.recorbet@developpement-durable.gouv.fr</u>)
Arrêté attributif de subvention n°2014/001 signée le 22 avril 2014

OFFICE DE L'ENVIRONNEMENT DE LA CORSE

Marie-Luce CASTELLI (<u>mlcastelli@oec.fr</u>)

Arrêté attributif de subvention n° 2014/17 signée le 18 février 2015

Coordonné par : Conservatoire d'Espaces Naturels Corse

Anciennement Association des Amis du PNRC

Siège Social: 871, avenue de Borgo - Maison ANDREANI

20290 BORGO

Tél.: 04 95 32 71 63 - Fax: 04 95 32 71 73

Email: cen-corse@espaces-naturels.fr
Site internet: www.cen-corse.org
SIRET 39075220200031 - APE 9499Z

Prospections terrain:

Arnaud LEBRET, Romain FLEURIAU, Julien BAUDAT-FRANCESCI, Anthony

PERE, Valérie BOSC pour le CEN Corse et Carole PIAZZA pour le CBNC.

Rédaction : Valérie BOSC (<u>valerie.bosc@espaces-naturels.fr</u>)

Romain FLEURIAU (romain.fleuriau@espaces-naturels.fr)

Photographies: Conservatoire d'espaces naturels de Corse, sauf autre mention.

Fonds cartographiques:

Licence IGN/ PFAR Corse n°D031. Convention dans le cadre du groupe

géomatique CIGEO (protocole n°8632 IGN)

Proposition de Citation:

BOSC V. & FLEURIAU R., 2014. Gestion conservatoire des îlots à Silène velouté, *Silene velutina -* année 2014. CEN Corse, OEC, DREAL Corse, 65 p.

Année 2014

# SOMMAIRE

I.	CONTEX	KTE	6
II.	LOCA	LISATION DES ILOTS EN GESTION & DES STATIONS LITTORALES	7
III.	GENE	RALITES SUR LE SILENE VELOUTE	9
IV.	L'ILO	T DE ZIGLIONE	11
ľ	<b>√.1.</b> Pre	SENTATION DE L'ILOT	L
	IV.1.1-	Informations générales	11
	IV.1.2-	Environnement et patrimoine naturel : diagnostic	12
ľ	V.2. GES	STION	1
	IV.2.1-	Objectifs	14
	IV.2.2-	Gestion des habitats	14
	IV.2.3-	Gestion des espèces	18
	IV.2.4-	Sensibilisation et communication	18
ľ	V.3. SYN	THESE ET PERSPECTIVES DE TRAVAIL	)
V.	L'ILOT	DE STAGNOLU	20
٧	.1. PRESEN	NTATION DE L'ILOT	)
	V.1.1-	Informations générales	20
	V.1.2-	Environnement et patrimoine naturel : diagnostic	21
V	.2. GESTIC	ON	3
	V.2.1-	Objectifs	23
	V.2.2-	Gestion des habitats	23
	V.2.3-	Gestion des espèces	25
	V.2.4-	Sensibilisation et communication	25
V	.3. SYNTHI	ESE ET PERSPECTIVES DE TRAVAIL	5
VI.	L'ILO	T DE CORNUTA	27
V	I.1. PRE	SENTATION DE L'ILOT	7
	VI.1.1-	Informations générales	27
	VI.1.2-	Environnement et patrimoine naturel : diagnostic	28
V	I.2. GES	STION	)
	VI.2.1-	Objectifs	30
	VI.2.2-	Gestion des habitats	30
	VI.2.3-	Gestion des espèces	31
	VI.2.4-	Sensibilisation et communication	33
٧	I.3. SYN	THESE ET PERSPECTIVES DE TRAVAIL	1
VII	. L'ILO	T DE ROSCANA	35
V	II.1. P	PRESENTATION DE L'ILOT	5
	VII.1.1-	Informations générales	35

V	II.1.2-	Environnement et patrimoine naturel : diagnostic	36
VII.	2. GES	TION4	1
V	II.2.1-	Objectifs	41
V	II.2.2-	Gestion des habitats	41
V	II.2.3-	Gestion des espèces	41
VII.	3. SYN	THESE ET PERSPECTIVES DE TRAVAIL	8
VIII.	STAT	ION LITTORALE « ZIGLIONE » DU SILENE VELOUTE	49
VIII	.1. Loc	ALISATION ET ORIGINE DES STATIONS4	9
VIII	.2. Info	DRMATIONS GENERALES	1
VIII	.3. Env	TRONNEMENT ET PATRIMOINE NATUREL: DIAGNOSTIC	3
IX.	STATIO	N LITTORALE PUNTA D'ARASU DU SILENE VELOUTE	55
IX.1	. LOCALI	SATION ET ORIGINE DES STATIONS	5
IX.2	. INFORM	MATIONS GENERALES5	6
IX.3	. ENVIRO	ONNEMENT ET PATRIMOINE NATUREL : DIAGNOSTIC	6
x. s	TATION	LITTORALE PUNTA ROSSA DU SILENE VELOUTE	58
X.1	LOCALISA	TION ET ORIGINE DES STATIONS	8
X.2	INFORMAT	TIONS GENERALES	8
X.3	ENVIRONN	NEMENT ET PATRIMOINE NATUREL: DIAGNOSTIC	9
XI.	SYNTHE	ESE ET PERSPECTIVES DE TRAVAIL	61
XII.	BIBLIO	GRAPHIE	62

#### I. CONTEXTE

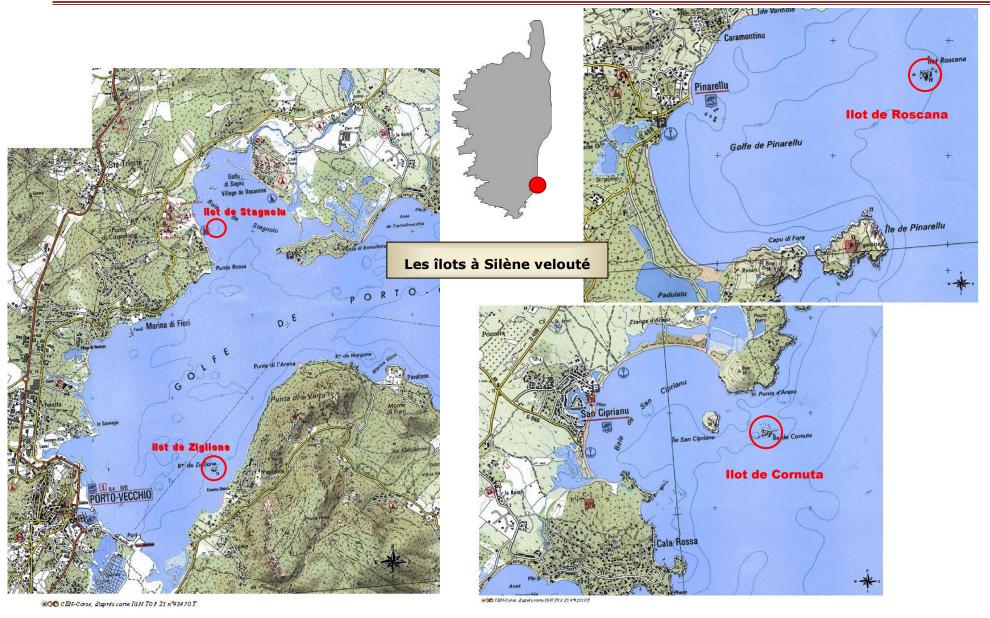
Depuis 1994, Le Conservatoire d'Espaces Naturels Corse (CEN-Corse/Association des Amis du PNRC) a engagé des actions pour la conservation de stations micro-insulaires de Silène velouté.

En 1997 le CEN-Corse obtient la maîtrise foncière de 7 îlots localisés sur le Domaine Public Maritime (DPM). Il s'agit des îlots de Roscana, Stagnolu, Ziglione, Folaca, Folachedda, Acciaju Nord et Acciaju Sud. L'îlot privé de Cornuta ne fera pas l'objet d'une démarche foncière, mais le contact avec son propriétaire est établi et un accord verbal de visite et de suivi de l'espèce est accordé. Sur ces 7 îlots en DPM, quatre n'étaient pas à l'époque inscrits en Natura 2000. Une protection réglementaire est alors demandée et obtenue pour les îlots de Roscana, Stagnolu et Ziglione sous forme d'Arrêtés Ministériels de Protection de Biotope (AMPB; étant sur DPM, il relève du Ministère chargé de la mer) et l'îlot de Cornuta par un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB; étant privé il relève de la préfecture). Ces sites seront par la suite intégrés au Réseau Natura 2000. Les quatre autres sites de Folaca, Folachedda, Acciaju Nord et Sud, localisés dans la Réserve Naturelle des Bouches de Bonifacio, ne nécessiteront pas d'autre mise en protection spécifique et sont gérés actuellement par le Parc Marin International des Bouches de Bonifacio (PMIBB).

Parallèlement, des autorisations d'occupation temporaire (AOT) sont engagées afin de légitimer les interventions du CEN-Corse sur les îlots de Roscana, Ziglione, Stagnolu (et initialement aussi Folaca, Folachedda et Acciaju). Les démarches pour le renouvellement des AOT sont assurées à chaque échéance.

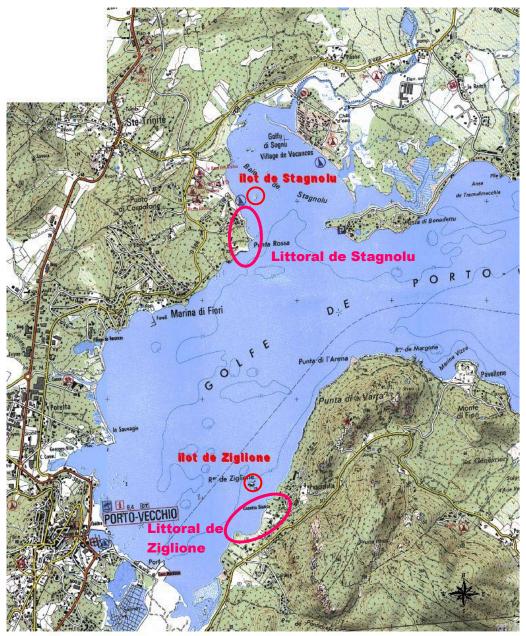
Depuis 2007, les interventions du CEN-Corse pour la gestion des îlots à Silène velouté sont menées dans le cadre des conventions conclues avec l'Office de l'Environnement de la Corse et la DREAL Corse.

# II. LOCALISATION DES ILOTS EN GESTION & DES STATIONS LITTORALES



CEN-Corse – novembre 2014

#### Les stations littorales à Silène velouté



®CM CEN-Carse, d'aprés carte IGN TOP 25 nº43410 T

### III. GENERALITES SUR LE SILENE VELOUTE

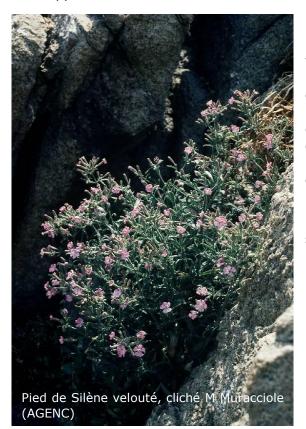
Taxon endémique littoral cyrno-sarde, le Silène velouté est considéré comme très rare, voire relictuel pour certains auteurs.

Le caractère relictuel de cette espèce est lié à l'histoire géologique de la Méditerranée : lors de l'assèchement de la Méditerranée à la fin du Miocène (environ 6 millions d'années) les populations de *Silene mollissima* se sont étendues. Suite à la transgression ultérieure, les populations se sont isolées, ce qui a favorisé l'endémisme et conduit aux différentes espèces du groupe des *Silene mollissima*, dont le *Silene velutina* fait partie.

Le silène velouté est présent sur des petits îlots et sur la côte du sud de la Corse (Porto-Vecchio, Bonifacio), dans la région d'Ajaccio et au nord de la Sardaigne (Parco Nazionale Arcipelago di La Maddalena). L'aire de répartition très réduite de cette plante en fait une espèce très vulnérable.

En Corse, jusqu'à très récemment, la plante était connue uniquement dans le Sud : 14 stations sur îlots et 10 stations côtières (généralement en face de l'îlot où elle est présente). Récemment, de nouvelles stations ont été découvertes, sur la côte : au nord-ouest d'Ajaccio (Paradis, 2006 et 2007) deux stations regroupant plus de 1000 pieds sur la pointe d'Acciaju (2014) et sur de nouveaux îlots (Cavallo, SE de l'îlot du Silene). En Sardaigne, la plante est connue de 15 stations sur l'Archipel de la Maddalena.

La plante croit de 0 à 80m d'altitude sur calcaire, rhyolite ou granite, dans les falaises et les rochers maritimes, les chaos et les zones sableuses sur le littoral. C'est une espèce qui semble bien supporter les embruns et les sols salés.



Plante de la famille des Caryophyllacées, le silène velouté atteint 15 à 80 cm de haut. Les feuilles basales sont ovales, molles et épaisses tandis que celles situées sur les tiges florifères sont plus petites et lancéolées. L'inflorescence est constituée d'une grappe terminale dense, avec des fleurs caractérisées par une corolle rose (rarement blanche) et un calice pubescent. Le fruit est une capsule ovoïde oblongue.

La plante, vivace, fleurit de mai à juillet et sa période de fructification s'étend de juin à septembre-octobre.



D'un point de vue réglementaire, le Silène velouté est une espèce inscrite à l'annexe 1 de la liste nationale des espèces végétales protégées, c'est également une espèce prioritaire au titre des annexes II et IV de la Directive « Habitat ». Elle est enfin citée à la convention de Berne et au livre rouge de l'IUCN.

Les populations littorales sont vulnérables à l'aménagement du littoral et son artificialisation.

Les populations insulaires sont vulnérables localement à l'envahissement du milieu par les plantes introduites (*Carpobrotus* spp.) et à la présence de rats noirs. La présence d'oiseaux marins sur les îlots constitue également une source de danger pour la survie du silène car elle engendre des perturbations d'ordre physique et chimique (BAUDET & BOSC, 2002) :

- le piétinement des oiseaux favorise la création de zones dénudées à forte érosion. De plus, les goélands peuvent utiliser les tiges de silène pour l'édification de leurs nids (des pieds coupés ont été observés, cf. PARADIS et al., 2001).
- les déjections des oiseaux marins constituent un apport important de dérivés azotés et phosphorés dans le milieu, ce qui favorisent le développement d'espèces rudérales et nitrophiles.
- le guano peut également limiter les germinations de silène en bouchant les fissures de la roche et tombant directement sur les feuilles, peut diminuer la capacité de photosynthèse de la plante (PARADIS et al., 2001).

## IV. L'ILOT DE ZIGLIONE

#### IV.1. PRESENTATION DE L'ILOT

#### IV.1.1- INFORMATIONS GENERALES

Situé dans le golfe de Porto-Vecchio (commune de Porto-Vecchio), non loin de l'embouchure du Stabiacciu, à environ 170m de la côte, l'îlot de Ziglione est de faible superficie (2350m²). L'îlot est composé de deux types de granites ; un granite calco-alcalin ayant donné des éboulis fins sur le flanc nord-ouest de l'île et un granite plus alcalin, non altéré, formant l'essentiel du volume de l'îlot. Les tempêtes associées aux actions de l'homme (déboisement, incendies) paraissent être les principaux responsables de l'érosion des éboulis (figure 1).

C'est un îlot public. Il appartient au domaine public maritime (DPM).



Figure 1 : Face sud de l'îlot de Ziglione (Cliché CEN-Corse, 2014).

L'îlot est protégé au titre de la Loi Littoral.

Il est dans le périmètre de la ZNIEFF de type I « Station à *Silene velutina* et à *Rouya polygama* du golfe de Porto-Vecchio » (n°940030848), ainsi que dans celui du site Natura 2000 « Embouchure du Stabiacciu, domaine public maritime et îlot Ziglione » (ZSC n°FR9400586).

Le PLU de la commune de Porto-Vecchio a été annulé en totalité le 20 mai 2011 par le jugement du tribunal administratif de Bastia. Ce jugement a été confirmé par un arrêt de la Cour administrative d'appel de Marseille du 30 juillet 2013. La zone du PLU auquel appartient l'îlot n'est donc pas validée à ce jour.

Un Arrêté Ministériel de Protection de Biotope (AMPB) a été pris le 2 octobre 2000. Il interdit tout accès à l'îlot en tout temps et à toute personne (sauf aux personnes chargées de la surveillance et de la gestion et au maire de Porto-Vecchio), ainsi que toutes actions tendant à perturber, modifier et dénaturer le site.

Le CEN-Corse possède une maitrise d'usage du site par demande et obtention d'une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du DPM depuis 2000. La dernière AOT du CEN-Corse obtenue en 2006 (arrêté n°07/071) a fait l'objet d'un renouvellement en 2013. Le dossier a été instruit en 2014 (nouvel arrêté en cours).

#### IV.1.2- ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE NATUREL : DIAGNOSTIC

#### LES HABITATS

L'îlot, malgré sa faible superficie, a peut-être été anciennement utilisé pour les plantations d'oliviers et de figuiers de Barbarie. Ces derniers sont d'ailleurs très nombreux ici.

En plus de la présence de ces deux espèces plantées, l'îlot comporte plus de 60 espèces (ASTERE, 1996 ; Paradis 1996 ; Paradis et al, 2001), ce qui en fait l'îlot le plus végétalisé parmi ceux gérés par le CEN-Corse.

Le Silène velouté occupe de nombreux microbiotopes sur ce site : des fissures des rochers granitiques sains, des arènes du granite altéré, des éboulis fins de la pente nord-est et le sol noir, sous les arbustes et arbres du maquis.

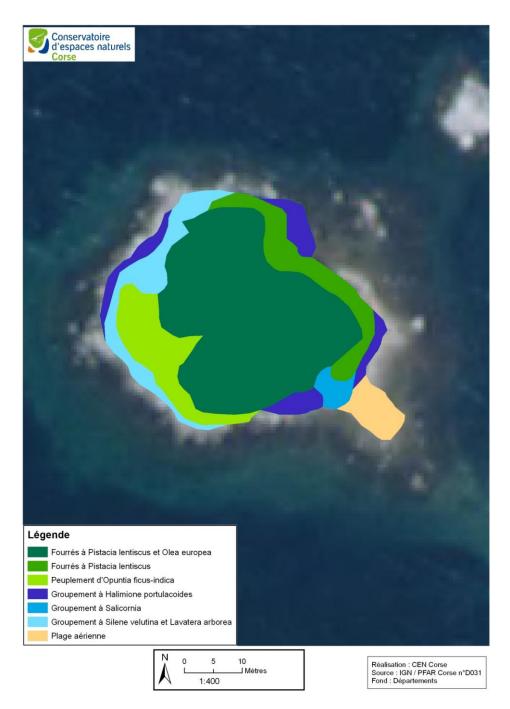
En 2013, une cartographie simplifiée des habitats de l'îlot a été réalisée. Ce travail a été mené par Violette FOUBERT, alors en stage au CEN-Corse (figure 2).

Le Figuier de Barbarie (*Opuntia ficus-indica*) forme aujourd'hui des peuplements assez denses sur la partie Sud-Ouest de l'Îlot. Cependant, les actions du CEN-Corse pour lutter contre cette espèce (cf.§ gestion) portent ses fruits et l'espèce est maintenue, voire en régression. Sur cette partie de l'Îlot, c'est le groupement à *Silene velutina* et *Lavatera arborea* qui est largement présent, parfois en mosaïque avec le Figuier de barbarie. En bordure d'eau c'est le groupement à *Halimione portulacoides* qui domine et sur les hauteurs, au centre de l'Îlot, ce sont les formations à maquis bas avec *Olea europea* et *Pistacia lenticus* qui sont dominantes.

#### Liste non exhaustive des plantes observées le 16/07/2013 sur l'îlot :

Opuntia ficus-indica, Silene velutina, Lavatera arborea, Olea europea, Phillyrea angustifolia, Ruscus aculeatus, Halimione portulacoides, Salicornia sp., Asparagus acutifolius, Allium commutatum, Brachypodium retusum, Dactylis hispanica, Crithmum martitimum, Calicotome villosa, Lotus cytisoides, Senecio leucanthemifolius, Dittrichia viscosa, Reichardia picroides, Rubia peregrina, Asphodelus aestivus, Smilax aspera, Quercus ilex...

Pour plus de détail sur la liste floristique et son évolution se référer au rapport du CBNC (Piazza, 2014).



<u>Figure 2</u> : Cartographie simplifiée des habitats présents sur l'îlot de Ziglione, en date du 16 juillet 2013 (CEN-Corse, V. Foubert).

#### LES ESPECES

L'intérêt majeur de l'îlot de Ziglione réside dans la présence du Silène velouté – Silene velutina.

Depuis 1998, le CEN-Corse suit annuellement la population de Silène velouté présente.

Le dénombrement des pieds a été réalisé le 16 juin 2014, conformément au protocole. Les effectifs totaux, en comparaison avec ceux de 2013 sont en hausse (tableau I). Le nombre de pieds fleuris présente sensiblement les mêmes effectifs qu'en 2013, le nombre de pieds non fleuris croit fortement alors que celui des plantules est en baisse. Leur total est supérieur aux différentes valeurs enregistrées sur l'îlot depuis le début des suivis en 1995

<u>Tableau I</u> : Recensement des pieds de Silène velouté sur l'îlot de Ziglione.

Année*	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
N pied fleuris	s 9	4	4	16	19	20	26	45	74	47	75	73
N pieds not fleuris	า 37	28	24	13	12	25	28	92	79	111	96	189
N plantule et rosettes	s 35	11	3	0	69	72	80	117	67	28	101	84
N total depieds	e 81	43	31	29	100	117	134	254	220	188	242	346

<sup>\*</sup> suivis assurés par : 1998-2000 G. Paradis ; 2001 : G Paradis, CEN-Corse et PMIBB ; 2002, 2003, 2008 : CEN-Corse et PMIBB ; depuis 2004 : CEN-Corse ; 2014 : CEN Corse et CBNC (C Piazza)

#### <u>Autres espèces :</u>

La présence du Rat noir a été confirmée lors des piégeages en 2004, ainsi que la Souris domestique.

Peu d'oiseaux marins utilisent cet îlot (nichoir, reposoir ...) probablement en raison d'un encombrement végétal important sur la partie sommitale et de la présence du figuier de Barbarie. Espèce observée : Goéland Leucophée et Cormoran.

Les individus de Phyllodactyle ont été observés par Lanza et Poggesi en 1986. Depuis, aucune observation et inventaire dédié n'ont été menés sur cette espèce sur cet îlot. Le Lézard de tiliguerta y est abondant.

#### IV.2. GESTION

#### IV.2.1- OBJECTIFS

L'objectif du CEN-Corse sur ce site est de maintenir la population de Silène velouté.

Chaque année (n), sur la base des dénombrements de la plante et des constats sur site, le CEN-Corse définit les actions à mener pour l'année suivante (n+1). Celles-ci sont priorisées et mises en œuvre en fonction des moyens (humain et financier) alloués à la gestion de l'îlot.

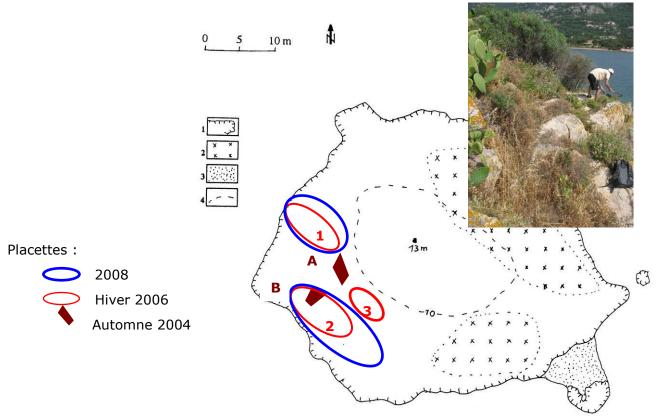
#### **IV.2.2- GESTION DES HABITATS**

Au regard de l'évolution des effectifs de la plante sur l'îlot et de l'évolution négative de l'habitat propice à la plante par envahissement du Figuier de Barbarie (*Opuntia ficus-indica*), le CEN-Corse a décidé d'agir en faveur du milieu à Silène en procédant à la limitation de cette espèce invasive. Pour ce faire, il a opté pour la méthode progressive d'arrachage manuel par tache à partir des localisations des populations de Silène (*figure 3*).

Un premier aménagement a été réalisé en 2004 (Bosc, 2005a). Deux placettes (A et B) de quelques mètres carrés ont été nettoyées. Compte tenu de l'évolution de la végétation et de l'augmentation du nombre de pieds de Silène depuis sur ces placettes, il a été décidé de renouveler ce type de mesure de gestion sur des superficies plus importantes.

Durant l'hiver 2006, trois placettes expérimentales (1, 2 et 3) sont donc à nouveau nettoyées. Les placettes 1 et 2 sont agrandies en 2008.

Depuis, annuellement sur ces 3 placettes, le CEN Corse entretient l'absence du figuier par arrachage des repousses, toujours dans l'objectif de favoriser la germination du Silène velouté.



<u>Figure 3</u>: Localisation des placettes d'élimination du Figuier de Barbarie (Opuntia ficus-indica) sur l'îlot de Ziglione.

La forte végétalisation de l'îlot rend difficile l'exploitation de ce dernier par les oiseaux marins (Goéland leucophée, Cormoran huppé), ceux-ci se limitent principalement aux rochers présents sur les pourtours de l'îlot. Aucune protection spéciale (type picot métallique) n'a donc été aménagée sur ces trois placettes.

#### DESCRIPTION ET ENTRETIEN DES PLACETTES

√ placette A (X:-° / Y:-°)

longueur : 2,2 m largeur : 1,5 m

soit une superficie 3,3 m²

- pas d'agrandissement.
- entretien de la parcelle.

On peut noter une faible repousse d'Opuntia ficus-indica sur la placette depuis 2004 et une présence très faible du Silene velutina. Placette localisée assez haut sur l'îlot, rappelant la configuration de la placette 3 crée en 2006.



Figure 4 : La Placette A.

#### √ placette 1 (X: 41,59412° / Y:009,30406°)

longueur : **8 m** largeur : **5 m** 

soit une superficie 40 m²

- agrandissement par nettoyage de la faille dans le Nord-Est (↓).
- entretien de la parcelle.

On peut noter une faible repousse d'Opuntia ficus-indica sur la placette depuis 2007 et une présence de plantules/rosettes de Silene velutina toujours plus prononcée en contrebas de la placette (proche du niveau de la mer) qu'en sa partie haute.



Figure 5: La placette 1.

#### / placette 2 (placette B de 2004 incluse)

longueur : 3.5 m

largeur : 7 m

soit une superficie **25 m²** 

- agrandissement par nettoyage de la plateforme attenante en dessous des bosquets à lentisque (\(\psi\)).
- entretien de la parcelle.

On peut noter une faible repousse d'*Opuntia ficusindica* sur la placette et une bonne présence de *Silene velutina*. (X: 41,59395° / Y:009,30416°)



Figure 6: La placette 2.

#### √ placette 3 (X: 41,59401° / Y:009,30409°)

longueur : 3 m largeur : 4 m

soit une superficie 12 m²

- pas d'agrandissement.
- entretien de la parcelle.

On note une végétalisation (salsepareille - *Smilax aspera*) de plus en plus importante de la placette avec cependant peu de repousses d'*Opuntia ficusindica*. Cette placette semble peu favorable à l'installation du Silène velouté. En effet, peu de pieds sont dénombrés sur cette partie la plus haute de l'îlot.

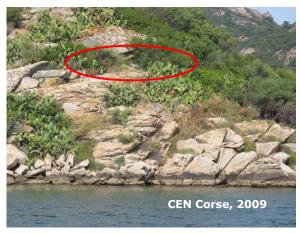


Figure 7 : La placette 3.

#### **RESULTATS**

L'ouverture du milieu occasionné par l'enlèvement des Figuiers de Barbarie n'a pas favorisé la colonisation d'oiseau marin (nidification).

On remarque pour l'instant que sur les placettes réalisées en 2004, l'Opuntia ficus-indica n'a que peu recolonisé le milieu (figure 8). Néanmoins, quelques jeunes raquettes ont tout de même repoussé, mais le passage régulier d'un observateur évite la recolonisation. Lors de chaque passage sur l'îlot, ces jeunes raquettes sont éliminées systématiquement.

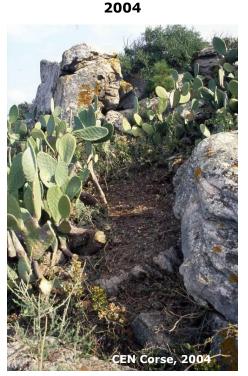




Figure 8 : Evolution de la végétation sur la placette A, débroussaillés en 2004 sur Ziglione.

Concernant les placettes (1,2,3), la dynamique de la végétation est similaire avec une faible reprise d'Opuntia sp. (figure 9). Au regard de l'évolution des effectifs de la plante depuis ces opérations (tableau I) et des observations annuelles lors du nettoyage des placettes, le CEN-Corse considère cette action de gestion comme favorable à la dissémination et à la germination de la plante sur l'Îlot. Cela est confirmé en 2013 avec la présence de plusieurs pieds soit directement sur la parcelle nettoyée (1 et 2), soit en proche périphérie (A et 3).





2014

<u>Figure 9 :</u> Localisation et évolution des placettes 1, 2, 3 sur l'îlot de Ziglione.

Page | 18

#### **IV.2.3- GESTION DES ESPECES**

Concernant le Silène velouté à proprement parlé, aucune action n'est entreprise directement sur la plante, au-delà du suivi annuel de la population par dénombrement des pieds (cf. § IV.1.2).

Une banque de graine existe au Conservatoire Botanique National (CBN) de Porquerolles, aujourd'hui très probablement transférée au CBN de Corse (OEC).

Dès 2001, le CEN Corse a constaté la « disparition » des boutons floraux sur les pieds de Silène, liée soit à l'impact des rats (broutage), soit à un problème phytosanitaire (développement d'un champignon). Aussi, en octobre 2004, le CEN Corse a procédé à une opération de dératisation selon la méthode prescrite par l'INRA de Rennes (capture à l'aide de cage durant 4 jours consécutifs, puis mise en place de pièges permanents avec de l'anticoagulant) (Bosc, 2005a).

Suite à l'opération de dératisation le phénomène de « disparition » des boutons floraux a été stoppé, confirmant ainsi un problème de broutage par les rongeurs et non un problème phytosanitaire. Cette action a dû fortement contribuer à l'augmentation du nombre de pieds de Silène sur l'îlot (tableau I).

Depuis 2005, ce phénomène n'est plus constaté à Ziglione mais le CEN Corse reste chaque année vigilant sur la présence et l'état des boutons floraux, indices visiblement fiables sur la programmation d'une prochaine dératisation. Rien n'est à signaler sur cet aspect en 2014. Le CEN Corse ne projette pas de dératisation pour 2015.

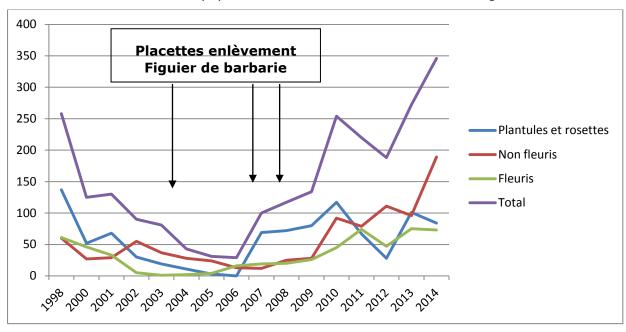
#### IV.2.4- SENSIBILISATION ET COMMUNICATION

La pose d'un panneau d'information et/ou d'interdiction de débarquement sur l'îlot a mainte fois été débattue au sein du CEN Corse. Certes des débarquements ont lieu sur site, mais généralement les gens ne s'aventurent pas loin dans l'îlot et reste sur sa bordure littorale rocheuse et sableuse occasionnant peu de dégradation sur la plante et son habitat. Au regard de la situation, il a été décidé de ne pas mettre de panneau sur site.

En 2013, a été initié par la DREAL une démarche de sensibilisation de la commune à la présence de la plante sur son territoire. Même si cette démarche est avant tout menée pour préserver les stations littorales, fortement menacées par l'artificialisation du littoral, le porté à connaissance est général et concerne donc l'îlot. Aussi, en 2014, une synthèse globale de l'état de conservation de la plante sur la commune de Porto-Vecchio a été rédigée par le CEN-Corse ainsi qu'un courrier d'accompagnement. Une fois ces documents validés par qui de droit (CEN-Corse, CBNC, DREAL, OEC) ils seront adressé à la commune.

En 2014, a également été initié une sensibilisation et un porté à connaissance de la présence de la plante aux services urbanisme et DPM de la DDTM Corse du sud en charge de l'attribution des permis de construire et des AOT.

#### IV.3. SYNTHESE ET PERSPECTIVES DE TRAVAIL



Evolution de la population de Silène velouté sur l'îlot de Ziglione.

L'effectif de la population du Silène velouté a régressé de manière significative de 1998 à 2006. Après avoir atteint un effectif relativement faible en 2006, la tendance semble désormais à l'augmentation. En 2010 les comptages relevaient une situation similaire à celle de 1998 et les effectifs ont continué d'augmenter en 2013 et 2014. Il semblerait donc que l'opération de nettoyage de 3 nouvelles placettes ait contribué à l'installation de nouveaux pieds de Silène velouté. C'est pourquoi, il serait intéressant d'envisager pour 2015 ou à plus long terme de :

- ✓ veiller à maintenir l'absence de rongeurs,
- √ continuer l'élimination progressive des figuiers de Barbarie par placettes,
- √ dénombrer les goélands nicheurs et veiller à leur non installation sur les placettes,
- √ dénombrer les pieds de silène velouté,
- √ veiller aux démarches N2000 (révision DOCOB, animation ...),
- √ éventualité de mettre des panneaux d'information et/ou d'interdiction de débarquement,
- ✓ poursuivre la sensibilisation de la commune et les propriétés voisines.

#### V. L'ILOT DE STAGNOLU

#### V.1. PRESENTATION DE L'ILOT

#### V.1.1- INFORMATIONS GENERALES

Situé dans le golfe de Porto-Vecchio, au niveau de la baie de Stagnolu non loin de l'embouchure de l'Oso (commune de Porto-Vecchio), à environ 175m de la côte, l'Îlot de Stagnolu est de très faible superficie (80m²), de forme allongée et étroite (figure 1).

D'un point de vue géologique, c'est un îlot granitique.

C'est un îlot public. Il appartient au domaine public maritime (DPM).



Figure 1 : Face sud-est de l'îlot de Stagnolu (cliché CEN-Corse, 2014)

L'îlot est protégé au titre de la Loi Littoral.

Il est dans le périmètre de la ZNIEFF de type I « Station à *Silene velutina* et à *Rouya polygama* du golfe de Porto-Vecchio » (n°940030848), ainsi que dans celui du site Natura 2000 « Baie de Stagnolu, Golfe di Sognu » (ZSC n°FR9402010).

Le PLU de la commune de Porto-Vecchio a été annulé en totalité le 20 mai 2011 par le jugement du tribunal administratif de Bastia. Ce jugement a été confirmé par un arrêt de la Cour administrative d'appel de Marseille du 30 juillet 2013. La zone du PLU auquel appartient l'îlot n'est donc pas validé à ce jour.

Un Arrêté Ministériel de Protection de Biotope (AMPB) a été pris le 2 octobre 2000. Il interdit tout accès à l'îlot en tout temps et à toute personne (sauf aux personnes chargées de la surveillance et de la gestion, ainsi qu'au maire), et toutes actions tendant à perturber, modifier et dénaturer le site.

Le CEN-Corse possède une maitrise d'usage du site par demande, et obtention d'une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du DPM depuis 2000. La dernière AOT du CEN-Corse obtenue en 2006 (arrêté n°07/071) a fait l'objet d'un renouvellement en 2013. Le dossier a été instruit en 2014 (nouvel arrêté en cours).

Le site est ponctuellement visité à la saison estivale, probablement par des vacanciers provenant des établissements touristiques (campings, villages de vacances) ou sportifs (club de voile les Fauvettes) situés à proximité.

#### V.1.2- ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE NATUREL : DIAGNOSTIC

#### LES HABITATS

Cet îlot présente une végétation diversifiée dominée par un lambeau de maquis bas à pistachier et oléastre localisé dans la moitié sud-ouest, sur la partie sommitale plus ou moins aplatie.

L'îlot comporte 43 espèces de plantes différentes (Paradis et al, 2001).

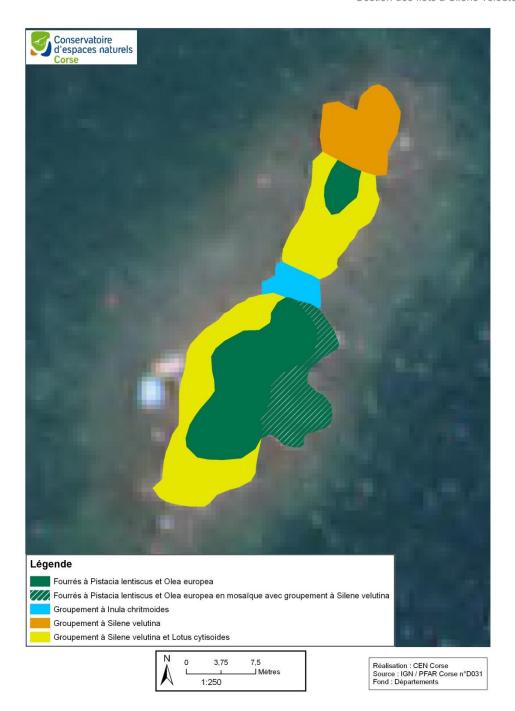
Le Silène velouté se localise soit en lisière du lambeau de maquis, soit dans les fissures et les éboulis consolidés.

En 2013, une cartographie simplifiée des habitats de l'îlot a été réalisée. Ce travail a été mené par Violette FOUBERT, alors en stage au CEN-Corse (figure 2).

#### <u>Liste non exhaustive des plantes observées le 16/07/2013 sur l'îlot</u> :

Silene velutina, Asparagus acutifolius, Pistacia lentiscus, Olea europea, Allium commutatum, Asphodelus aestivus, Smilax aspera, Brachypodium retusum, Dactylis hispanica, Lotus cytisoides, Halimione portulacoides, Inula chritmoides, Catapodium marinum, Avena barbata, Atriplex prostrata, Trifolium arvense, Silene gallica.

Pour plus de détail sur la liste floristique et son évolution se référer au rapport du CBNC (Piazza, 2014).



<u>Figure 2</u> : Cartographie simplifiée des habitats présents sur l'îlot de Stagnolu, en date du 16 juillet 2013 (CEN-Corse, V. Foubert).

#### LES ESPECES

L'intérêt majeur de l'îlot de Stagnolu réside dans la présence du Silène velouté – Silene velutina.

Depuis 1998, le CEN-Corse suit annuellement la population de Silène présente.

Cette station de Silène velouté se trouve être la plus importante en effectif des quatre îlots gérés par le Conservatoire. Elle est d'autant plus remarquable qu'elle concentre plusieurs individus albinos de la plante (fleurs blanches et non roses).

En raison de la proximité des pieds les uns des autres, le comptage précis est relativement délicat, notamment pour les plantules et les rosettes. Le dénombrement des pieds a été réalisé le 16 juin 2014, conformément au protocole (*tableau I*).

Tableau I : Recensement des	nieds de Silène v	velouté sur l'îlot	de Stagnolu.
rabicaa i i keeeinsennene aes	picas ac siiciic v	cioace sai inot	ac otagnorar

Anné	e*	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
N	pieds	186	133	154	165	203	126	155	198	167	131	138	169
fleuris	fleuris												
N piec	ls non	91	72	61	147	81	75	87	139	153	148	163	160
fleuris	fleuris												
N pla	ntules	121	476	77	24	98	191	402	425	101	13	137	2
et rosettes													
N tot	al de	398	681	292	336	382	392	644	762	421	292	438	331
pieds													

<sup>\*</sup> suivis assurés par : 1998-2000 G. Paradis ; 2001 : G Paradis, CEN-Corse et PMIBB ; 2002, 2003, 2008 : CEN-Corse et PMIBB, depuis 2004 CEN-Corse ; 2014 : CEN Corse et CBNC (C Piazza)

Le dénombrement des pieds a été réalisé de 16 juin 2014, conformément au protocole (*tableau I*). Les effectifs sont en baisse en comparaison de ceux comptabilisés en 2013, cette baisse est essentiellement due à un faible nombre de plantules cette année puisque le nombre de pieds fleuris s'est accrus et le nombre de pieds non-fleuris reste stable.

#### **Autres espèces:**

Pas de recensement.

#### V.2. GESTION

#### V.2.1- OBJECTIFS

L'objectif du CEN-Corse sur ce site est de maintenir la population de Silène velouté.

Chaque année (n), sur la base des dénombrements de la plante et des constats sur site, le CEN-Corse définit les actions à mener pour l'année suivante (n+1). Celles-ci sont priorisées et mises en œuvre en fonction des moyens (humain et financier) alloués à la gestion de l'îlot.

#### V.2.2- GESTION DES HABITATS

Dès 2004, le CEN-Corse a constaté la présence de plusieurs dégradations sur l'îlot (fig 3 et 4), très certainement faites par des vacanciers en période estivale. En effet, lors des visites estivales annuelles, il est observé que le sommet de l'îlot est « anthropisé » avec par exemple l'observation de débroussaillements, d'apports de sable, d'entassement de morceaux de bois, de vestige d'un foyer de feu, de drapeau de pirate ...

Afin de suivre cette évolution, il est réalisé chaque année une série de photographies de l'îlot.





<u>Figure 3</u>: Traces de fréquentation humaine sur l'îlot de Stagnolu : les vestiges d'un foyer de feu et le rituel drapeau de pirate sur la partie sommitale (clichés CEN Corse).

Cette année, on note une plus importante végétalisation de l'îlot sans pour autant constater de grands stigmates d'occupation estivale, comme les années précédentes (figure 4).







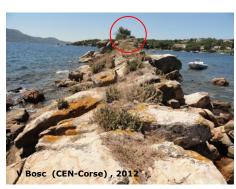










Figure 4 : Vue générale de la face nord de l'îlot de Stagnolu (2004-2014)

#### V.2.3- GESTION DES ESPECES

Concernant le Silène velouté à proprement parlé, aucune action n'est entreprise directement sur la plante, au-delà du suivi annuel de la population par dénombrement des pieds (cf. § V.1).

Une banque de graine existe au Conservatoire Botanique National (CBN) de Porquerolles, aujourd'hui très probablement transférée au CBN de Corse (OEC).

#### V.2.4- SENSIBILISATION ET COMMUNICATION

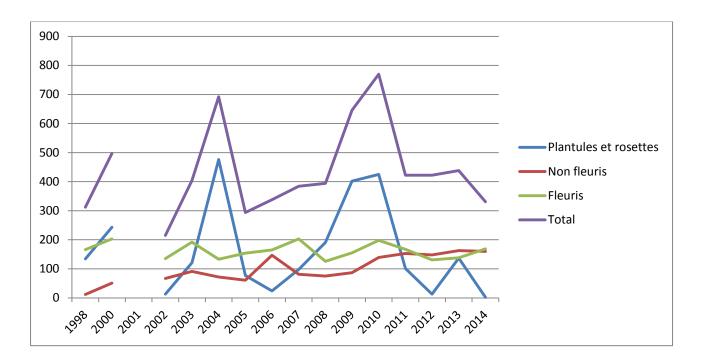
La pose d'un panneau d'information et/ou d'interdiction de débarquement sur l'îlot a mainte fois été débattue au sein du CEN Corse. Certes des débarquements ont lieu sur site, de fait de sa facilité d'accès et de la proximité de lieux fréquentés (baignade, club de voile ...). Cependant, au regard de la situation, il a été décidé de ne pas mettre de panneau sur site mais de favoriser la communication auprès des établissements littoraux voisins et de mettre en place une évaluation de la fréquentation de l'îlot.

En 2013, a été initié par la DREAL une démarche de sensibilisation de la commune à la présence de la plante sur son territoire. Même si cette démarche est avant tout menée pour préserver les stations littorales, fortement menacées par l'artificialisation du littoral, le porté à connaissance est général et concerne donc l'îlot. Aussi, en 2014, une synthèse globale de l'état de conservation de la plante sur la commune de Porto-Vecchio a été rédigée par le CEN-Corse ainsi qu'un courrier d'accompagnement. Une fois ces documents validés par qui de droit (CEN-Corse, CBNC, DREAL, OEC) ils seront adressé à la commune.

En 2014, a également été initié une sensibilisation et un porté à connaissance de la présence de la plante aux services urbanisme et DPM de la DDTM Corse du sud en charge de l'attribution des permis de construire et des AOT.

#### V.3. SYNTHESE ET PERSPECTIVES DE TRAVAIL

#### Evolution de la population de Silène velouté sur l'îlot de Stagnolu



En 2014 cette station présente des effectifs légèrement plus faibles que la station de Ziglione alors que cette première avait toujours accueilli les effectifs les plus importants. Cette station reste néanmoins une des plus importantes en effectif des quatre îlots gérés par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Corse. Le nombre de pieds fleuris comptabilisé cette année est le plus grand qui ait été enregistré depuis 2010, la baisse des effectifs étant rappelons-le en grande partie causée par l'absence de plantule en 2014. On constate un peuplement fluctuant au niveau des jeunes individus de la population (plantules, rosettes) mais le nombre de pieds fleuris ou non fleuris reste stable depuis 10 ans. C'est pourquoi, il serait intéressant d'envisager pour 2015 ou à plus long terme de :

- √ dénombrer les pieds de silène velouté,
- ✓ estimer la fréquentation de l'îlot en période estivale,
- √ éventualité de mettre des panneaux d'information et/ou d'interdiction de débarquement,
- √ veiller aux démarches N2000 (révision DOCOB, animation ...),
- sensibiliser la commune, les propriétés voisines ainsi que les établissements touristiques voisins (club nautique « les Fauvettes », camping).

#### VI. L'ILOT DE CORNUTA

#### VI.1. PRESENTATION DE L'ILOT

#### VI.1.1- INFORMATIONS GENERALES

Situé à l'entrée du golfe de San Ciprianu (commune de Zonza), à environ 350m de la côte, l'îlot de Cornuta est de faible superficie (6 000m²).

D'un point de vue géologique, il est constitué de deux roches : un dyke rhyolitique peu altéré, culminant à 11m, et un encaissant granitique formant une plate-forme d'environ 4m d'altitude. Seule cette partie de l'îlot est végétalisée (figure 1).

C'est un îlot privé. Il appartient à M Colonna-Cesari (section I - parcelle n°989), également propriétaire de l'îlot de San Ciprianu voisin.



Figure 1 : L'îlot de Cornuta (Cliché CEN-Corse, 2012)

L'îlot est protégé au titre de la Loi Littoral.

Il est dans le périmètre de la ZNIEFF de type I « Etang et zones humide d'Arasu » (n°940004095), ainsi que dans celui du site Natura 2000 « Etang d'Arasu, île de San Ciprianu et îlot de Cornuta » (ZSC n°FR9400607).

La zone du PLU ou Carte communale de Zonza auquel appartient l'îlot n'est pas connue.

Un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) a été pris le 15 juin 1998. Il interdit tout accès à l'îlot en tout temps et à toute personne (sauf aux personnes chargées de la surveillance

et de la gestion et au maire de Porto-Vecchio), ainsi que toutes actions tendant à perturber, modifier et dénaturer le site.

Le CEN-Corse ne possède aucune maitrise d'usage du site mais juste un simple accord verbal du propriétaire. Le Conservatoire du Littoral (CdL) pourrait dans les années à venir devenir propriétaire de cet îlot.

#### VI.1.2- ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE NATUREL : DIAGNOSTIC

#### LES HABITATS

La végétation de l'îlot a changé au cours des dernières années. En 1996, il existait sur cet îlot d'importantes populations de Camomille maritime (ASTERE, 1996; Paradis 1996). Un peuplement de Lavatère arboré y est également présent de façon cyclique; en 1996, l'espèce était beaucoup moins répandue qu'en 2000, où elle recouvrait presque l'intégralité de la plateforme. Elle y occupe toute la surface aujourd'hui.

26 espèces floristiques ont été dénombrées au maximum sur cet îlot (Paradis et al, 2001).

Le Silène velouté occupait la majeure partie de la plate-forme centrale ainsi que quelques autres dans la partie basse des fissures du dyke rhyolitique (Paradis 1996).

En 2013, une cartographie simplifiée des habitats de l'îlot a été réalisée. Ce travail a été mené par Violette FOUBERT, alors en stage au CEN-Corse (figure 2).

Cet îlot est constitué, sur une grande surface, d'un peuplement de *Lavatera arborea* dense. Cette espèce nitrophile est favorisée par la présence d'oiseaux sur l'îlot. En bordure ce sont les groupements à *Halimione portulacoides* qui dominent.

#### Liste non exhaustive des plantes observées le 16/07/2013 sur l'îlot :

Lavatera arborea, Juncus maritimum, Matthiola incana, Cakile maritima, Frankenia laevis, Halimione portulacoides, Crithmum maritimum, Lotus cytisoides, Dictylis hispanica, Reichardia picroides.

Pour plus de détail sur la liste floristique et son évolution se référer au rapport du CBNC (Piazza, 2014).



<u>Figure 2</u> : Cartographie simplifiée des habitats présents sur l'îlot de Cornuta, en date du 16 juillet 2013 (CEN-Corse, V. Foubert).

#### LES ESPECES

L'intérêt majeur de l'îlot de Cornuta résidait dans la présence du Silène velouté – Silene velutina. L'espèce s'y est éteinte en 2002.

Les recensements effectués en 1994 par l'AGENC et en 1996 par G. Paradis montraient que 110 à 120 pieds de Silène velouté étaient dispersés sur la plate-forme. Durant l'été 2000, seuls 6 pieds de la plante sont répertoriés. En 2001, on ne dénombre plus qu'un pied de l'espèce. Depuis lors, plus aucun pied n'a été observé sur cet îlot.

Depuis 1998, le CEN-Corse suit annuellement la population de Silène présente, avec l'accord verbal du propriétaire. Malgré un constat d'extinction de l'espèce en 2002, le CEN-Corse poursuit sa visite annuelle sur l'îlot.

Cette année, le passage sur l'îlot a été réalisé le 16 juin 2014. L'absence de l'espèce est constaté (*tableau I*).

<u>Tableau I</u> : Recensement des pieds de Silène velouté sur l'îlot de Cornuta.

Année*	1998	2000	2001	2002		2014
N pieds fleuris	2	5	0	0	0	0
N pieds non fleuris	0	1	1	0	0	0
N plantules et rosettes	13	0	0	0	0	0
N total de pieds	15	6	1	0	0	0

<sup>\*</sup> suivis assurés par : 1998-2000 G. Paradis ; 2001 : G Paradis, CEN-Corse et PMIBB ; 2002, 2003, 2008 : CEN-Corse et PMIBB ; depuis 2004 : CEN-Corse ; 2014 : CEN Corse et CBNC (C Piazza)

#### **Autres espèces:**

Il a pu être également noté (DELAGE et POZZO DI BORGO, comm pers), la présence d'une nouvelle espèce végétale dans la partie Est de l'îlot : Charybdis undulat. Une vingtaine de pied ont pu être identifiés.

La présence de rats a été confirmée lors des piégeages en 2004.

Plusieurs oiseaux marins nicheurs ou de passage fréquentent l'îlot, notamment le Goéland leucophée. Leur occupation du site pourrait être une des causes du déclin du Silène velouté, parallèlement au développement du Lavatère.

Les individus de Phyllodactyle ont été observés par Lanza et Poggesi en 1986. Depuis, aucune observation et inventaire dédié n'ont été menés sur cette espèce sur cet îlot. Le Lézard de tiliquerta y est abondant.

	VI.2.	GESTION	<u> </u>
***************************************		OBJECTIFS	

L'objectif du CEN-Corse sur ce site est de maintenir une surveillance sur le site, dans l'attente d'une décision des scientifiques compétents (CBNC, botanistes) sur la réintroduction de l'espèce sur cet îlot.

# VI.2.2- GESTION DES HABITATS

Aucune action de gestion relative à la gestion des habitats n'est entreprise sur le site.

La mesure du suivi photographique mis en place dès 2004 sur l'expérimentation de « cage » en faveur du Silène (cf. § VI.2.3) permet cependant de constater l'expansion du Lavatère de façon cyclique et totale sur la plateforme centrale de l'îlot.

#### VI.2.3-**GESTION DES ESPECES**

Concernant le Silène velouté à proprement parlé, aucune action n'est entreprise directement sur la plante, au-delà de la visite annuelle du site (cf. § VI.1).

Une banque de graine existe au Conservatoire Botanique National (CBN) de Porquerolles, aujourd'hui très probablement transférée au CBN de Corse (OEC).

Cependant, au regard de l'évolution des effectifs de la plante sur l'îlot et de l'évolution négative de l'habitat propice à la plante par envahissement du Lavatère, le CEN-Corse a décidé en 2004 d'agir en faveur du milieu à Silène en procédant à une limitation du stationnement des oiseaux marins sur certaines parties de l'îlot où le Silène avait été présent en 1996 et d'essayer de favoriser la germination de la banque de graine, en supposant que celle-ci soit encore existante. Une opération de dératisation a également été menée.

#### DESCRIPTION ET SUIVI DES PLACETTES

En octobre 2004, le CEN-Corse a donc opté pour la mise en place d'une cage sur une surface de 2m² au sol, localisée au centre Est de la plate-forme de l'îlot (Bosc, 2005b). La cage a été aménagée de picots de telle sorte que les oiseaux ne puissent l'utiliser (reposoir...).

Afin de voir l'évolution de la végétation et la reprise ou non de germination du Silène, 4 placettes d'un mètre carré chacune ont été aménagées (figure 3) :

(1) placette dans la cage et laissée végétalisée,

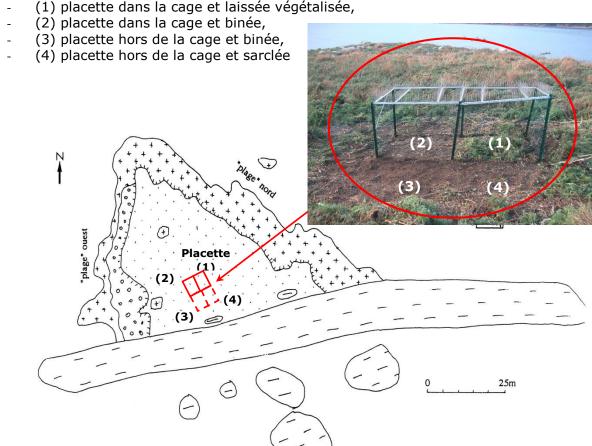


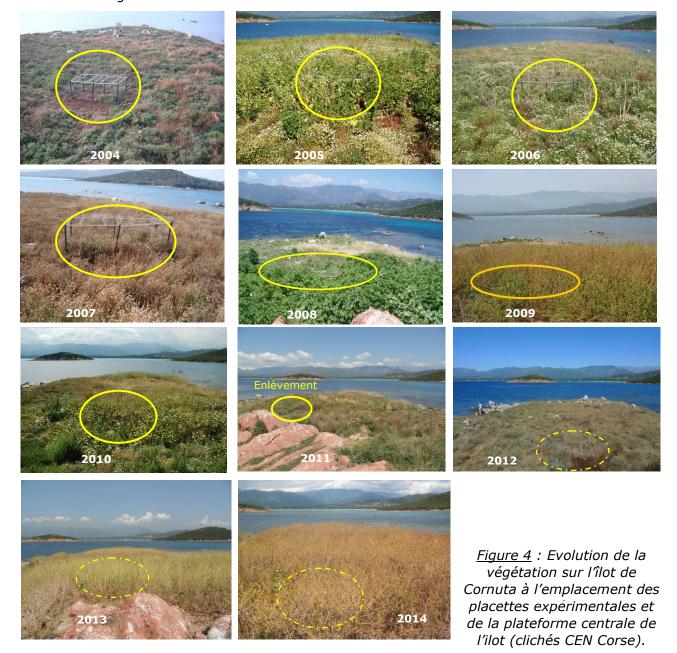
Figure 3 : Localisation de la cage aménagée sur la plate-forme de l'îlot de Cornuta le 5 octobre 2004 (Cliché CEN-Corse, 2004, carte Paradis, 1996)

Les placettes, et de façon générale la plateforme centrale de l'îlot, ont fait l'objet d'un simple suivi photographique.

#### SUIVI COMPARATIF DE L'EVOLUTION DE LA VEGETATION

Comme les années précédentes, le CEN-Corse fait les constats suivants (figure 4):

- Aucune différence significative d'évolution de la végétation à l'ancien emplacement de l'enclos et de façon générale sur l'îlot
- Aucune germination de Silène velouté.



Les placettes d'expérimentation pour le Silène et les oiseaux se sont révélées inutiles. Le CEN-Corse a donc enlevé en 2011 les structures métalliques (Bosc, 2011).

#### **DERATISATION**

En octobre 2004, le CEN Corse a procédé à une opération de dératisation selon la méthode prescrite par l'INRA de Rennes (capture à l'aide de cage durant 4 jours consécutifs, puis mise en place de pièges permanents avec de l'anticoagulant). Sept pièges nasses ont été mis en place sur la plateforme centrale de l'îlot (Bosc, 2005b). Au total ce sont 5 rats qui ont été capturés et enlevés de l'îlot.

Les pièges permanents avec anticoagulant ont été maintenus sur site jusqu'en 2009.

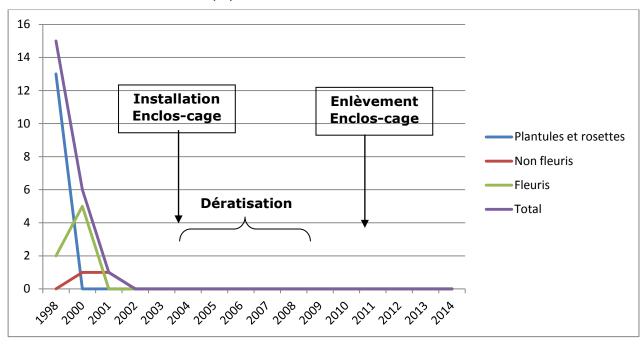
#### VI.2.4- SENSIBILISATION ET COMMUNICATION

La pose d'un panneau d'information et/ou d'interdiction de débarquement sur l'îlot a mainte fois été débattue au sein du CEN Corse. Quelques débarquements ont lieu sur site, mais généralement les gens ne s'aventurent pas loin dans l'îlot en raison des Lavateres très probablement et de l'hostilité des lieux. Au regard de la situation, il a été décidé de ne pas mettre de panneau sur site.

En 2013, a été initié par la DREAL une démarche de sensibilisation de la commune à la présence de la plante sur son territoire. Même si cette démarche est avant tout menée pour préserver les stations littorales, fortement menacées par l'artificialisation du littoral, le porté à connaissance est général et concerne donc l'îlot. Aussi, en 2014, une synthèse globale de l'état de conservation de la plante sur la commune de Zonza a été rédigée par le CEN-Corse ainsi qu'un courrier d'accompagnement. Une fois ces documents validés par qui de droit (CEN-Corse, CBNC, DREAL, OEC) ils seront adressés à la commune.

En 2014, a également été initié une sensibilisation et un porté à connaissance de la présence de la plante aux services urbanisme et DPM de la DDTM Corse du sud en charge de l'attribution des permis de construire et des AOT.

#### VI.3. SYNTHESE ET PERSPECTIVES DE TRAVAIL



#### Evolution de la population de Silène velouté sur l'îlot de Cornuta

La population de Silène velouté a totalement disparu de l'îlot de Cornuta depuis 2002. Malgré les interventions modiques réalisées depuis par le CEN-Corse, aucun pied de l'espèce n'a pu être de nouveau observé.

Compte tenu de ce constat, des résultats de la dératisation et de l'impact des oiseaux marins, il serait intéressant d'envisager pour les années à venir de:

- ✓ disséminer des graines de Silène velouté sur tout ou une partie de l'îlot (réintroduction à discuter notamment avec le CBNC),
- √ assurer un suivi sur l'absence de rat,
- √ dénombrer les goélands nicheurs,
- √ veiller aux démarches N2000 (révision DOCOB, animation ...),
- ✓ éventualité de mettre des panneaux d'information et/ou d'interdiction de débarquement
- ✓ sensibiliser la commune.

#### VII. L'ILOT DE ROSCANA

#### VII.1. PRESENTATION DE L'ILOT

#### VII.1.1- INFORMATIONS GENERALES

Situé dans le golfe de Pinarellu (commune de Zonza), à environ 900m de la côte sur le Domaine Public Maritime (DPM), l'îlot de Roscana est de faible superficie (3150m²). L'îlot entièrement rocheux présente une morphologie escarpée et culmine à 19m (figure 1).

C'est un îlot public. Il appartient au domaine public maritime (DPM).



Figure 1 : Face Est de l'îlot de Roscana (Cliché CEN-Corse, 2012)

L'îlot est protégé au titre de la Loi Littoral.

Il est dans le périmètre de la ZNIEFF de type I « Iles de Pinarellu et de Roscana » (n°940030776), ainsi que dans celui du site Natura 2000 « Iles de Pinarellu et de Roscana » (ZSC n°FR9400585).

La zone du PLU ou Carte communale de Zonza auquel appartient l'îlot n'est pas connue.

Un Arrêté Ministériel de Protection de Biotope (AMPB) a été pris le 2 octobre 2000. Il interdit tout accès à l'îlot en tout temps et à toute personne (sauf aux personnes chargées de la surveillance et de la gestion et au maire de Porto-Vecchio), ainsi que toutes actions tendant à perturber, modifier et dénaturer le site.

Le CEN-Corse possède une maitrise d'usage du site par demande, et obtention d'une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du DPM depuis 2000. La dernière AOT du CEN-Corse obtenue en 2006 (arrêté n°07/077) a fait l'objet d'un renouvellement en 2013. Le dossier a été instruit en 2014 (nouvel arrêté en cours).

L'attrait des îlots situés au large des côtes est grand chez les vacanciers. Il est donc fréquent de voir en été des baigneurs nager autour de l'île et des bateaux au mouillage (pêcheur,

plongeur), lorsque la mer est calme. Cependant en raison de sa topographie et de sa faible superficie, il y a exceptionnellement des débarquements sur le site.

#### VII.1.2- ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE NATUREL : DIAGNOSTIC

#### LES HABITATS

Très peu de végétation pousse sur cet îlot. Seules 9 plantes terrestres ont été recensées sur cet îlot, dont l'endémique corso-sarde, le Silène velouté - *Silene velutina* (Paradis, 1996 ; Paradis et al, 2001). Cette végétation se développe principalement dans les fissures et les quelques petites vires. En effet le facteur limitant pour le développement du couvert végétal semble ici être le manque de substrat (terre) et l'impact des oiseaux marins (fientes, piétinements).

Au cours des années, la végétation de l'îlot s'est modifiée et l'aspect de la végétation n'est actuellement plus le même qu'en 1989 et 1995. Les grands pieds de Lavatères arborescents et de Silène velouté qui poussaient dans la partie supérieure de l'îlot ont aujourd'hui quasiment disparu. Seuls quelques pieds subsistent. Dans le bas de l'îlot, nous retrouvons en revanche les mêmes plantes halo-nitrophiles. Certaines semblent même être favorisées par la présence des oiseaux marins, d'autres au contraire ont disparu (Paradis, 1996).

En 2013, une cartographie simplifiée des habitats de l'îlot a été réalisée. Ce travail a été mené par Violette FOUBERT, alors en stage au CEN-Corse (figure 2).

Le groupement le plus représenté est un groupement thérophytique dominé par *Portucala oleracea* et Atriplex *prostrata*. Ce groupement parait être inféodé aux replats enrichis en nitrate et en phosphate (Paradis, 2001). Cet enrichissement vient de l'occupation de la zone par les goélands. Vu le recouvrement de la roche par les fientes, les populations d'oiseaux sont importantes.

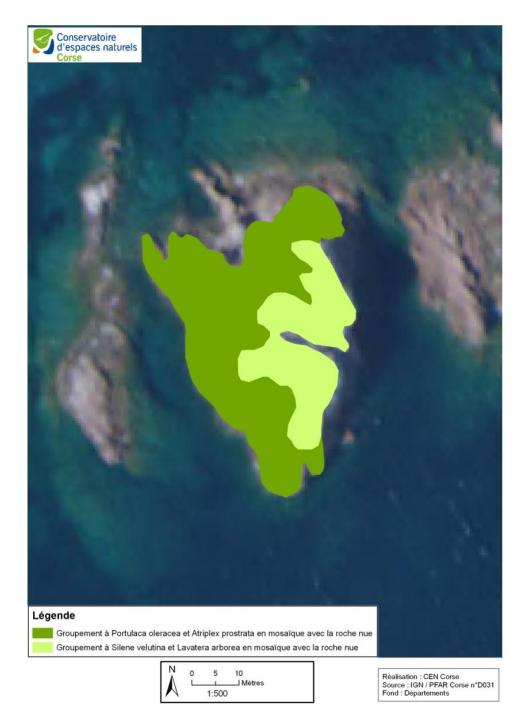
Un faible groupement à *Silene velutina* est également présent de manière éparse sur quelques replats. Il est accompagné d'espèces halonitrophiles comme *Lavata arborea*.

D'une manière générale, cet îlot est en majorité constitué de roche nue et le faible recouvrement végétal présent est lui, influencé par l'enrichissement et la dégradation occasionnée par les oiseaux.

#### Liste non exhaustive des plantes observées le 16/07/2013 sur l'îlot :

Lavatera arborea, Atriplex prostrata, Allium commutatum, Silene velutina, Lotus cytisoides, Portulaca oleracea, Catapodium marinum, Chenopodium album, Senecio leucanthemifolius.

Pour plus de détail sur la liste floristique et son évolution se référer au rapport du CBNC (Piazza, 2014).



<u>Figure 2</u> : Cartographie simplifiée des habitats présents sur l'îlot de Roscana, en date du 16 juillet 2013 (CEN-Corse, V. Foubert)

## LES ESPECES

L'intérêt majeur de l'îlot de Ziglione réside dans la présence du Silène velouté – *Silene velutina*. Depuis 1998, le CEN-Corse suit annuellement la population de Silène velouté présente.

La population du Silène est très menacée sur cet îlot. Les quelques pieds fleuris qui se maintiennent depuis 2000, se localisent principalement dans des fissures en paroi verticale.

<u>Tableau I</u> : Recensement des pieds de Silène velouté sur l'îlot de Roscana.

Année*	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
N pieds	1	2	4	5	12	7	6	8	7	5	5	2
fleuris												
N pieds non	1	2	5	8	5	4	2	6	6	2	2	23
fleuris												
N plantules	4	8	70	3	0	11	17	3	0	0	0	2
et rosettes												
N total de	6	12	79	16	17	19	25	17	13	7	7	27
pieds												

<sup>\*</sup> suivis assurés par : 1998-2000 G. Paradis ; 2001 : G Paradis, CEN-Corse et PMIBB ; 2002, 2003, 2008 : CEN-Corse et PMIBB, depuis 2004 : CEN-Corse ; 2014 : CEN Corse et CBNC (C Piazza)

Le dénombrement des pieds a été réalisé le 16 juin 2014, conformément au protocole. Les effectifs totaux sont en forte hausse en comparaison avec ceux de 2013, (tableau I).

L'accroissement du nombre total de pieds de silène en 2014 est en partie dû à l'apparition sur une même placette d'un grand nombre de jeunes pieds non fleuris à la place même où un grand pied mère fleuri était présent en 2013 (pied D).

On remarque que cette année seulement 2 pieds fleuris ont été observés.

Dés 2010, nous avons commencé à observer les pieds non fleuris en dehors des zones habituelles de fissure verticales, sur des zones de replat en face Ouest de l'îlot. Ces pieds n'arrivent malheureusement pas au stade de floraison. Ils se maintiennent 1 ou 2 ans maximum et disparaissent. Ces zones sont cependant peu éloignées des secteurs où la plante est historiquement présente. Elles ne correspondent pas aux fissures abruptes occupées par les gros pieds mères, mais à des fissures de pentes plus douces et donc plus exposées au piétinement, aux embruns... . En 2014, nous avons constaté deux nouvelles plantules et un pied non fleuri sur ce type de configuration sur la zone de replat entre la localisation GPSI et GPSII (figure 3). Il est intéressant de suivre ce phénomène et d'être attentif à l'avenir sur la présence d'autres pieds dans ces secteurs moins abrupts au pied des falaises.

#### <u>Autres espèces :</u>

Pas de rongeur signalé sur cet îlot.

Très fréquenté par **les oiseaux marins**, les deux principales espèces observées sont le Goéland leucophé et le grand Cormoran. De par leurs déjections, ils enrichissent le « sol » en nitrate et en phosphate. En effet, l'îlot est en partie recouvert de guano, qui est principalement déposé sur le sommet et dans les fissures des rochers les plus élevées. La fréquentation de Roscana par les oiseaux marins peut être en partie responsable de la diminution de la population de Silène velouté, les graines ne trouvant plus d'endroits favorables à la germination, puisque les quelques fissures à substrat existantes sont aujourd'hui recouvertes de guano.

Afin d'évaluer au mieux la fréquentation des oiseaux marins sur cet îlot le CEN-Corse a mené un suivi ornithologique sur l'année 2001 (AAPNRC, 2002). Cent cinquante cinq jours d'observation ont permis de confirmer la présence régulière de 2 espèces d'oiseaux marins : le Goéland leucophée (*Larus michaellis*) et le grand Cormoran (*Phalacrocorax carbo*).

Les Goélands leucophées ont une présence régulière sur l'îlot, mais en faible effectif. La pression faite sur le Silène velouté et le milieu naturel en général, tient plus à leurs activités lors de la nidification (arrachage, dépôt de guano, ...) que de leur effectif. La colonie de

reproduction de cette espèce comprenait 10 couples en avril 1980, 14 en 1986 et 1988 et 10 en 2003.

Les grands Cormorans occupent l'îlot en période hivernale, en nombre important et avec des zones de prédilection, choisies en fonction de la météo. Ils exercent une forte pression sur le milieu naturel, plus par leur effectif et leur localisation (piétinement, dépôt de guano, ...) que par leur activité propre sur le site (dortoir). Lors du suivi un maximum de 83 individus a été observé simultanément sur le site.

Le **Phyllodactyle d'Europe** (*Euleptes europaea*, Gené 1839) est signalé sur le site depuis 1970 (Delaugerre, 1984; Delaugerre et Cheylan, 1992). Étudié en 1986 par Michel Delaugerre (Delaugerre et Brunstein, 1987) puis en 2008 et 2012 par le CEN Corse (Bosc, 2009 et 2013), la population est estimée à environ 300 individus, ce qui est tout à fait remarquable pour un si petit îlot (Delaugerre, comm pers).

Cet inventaire s'inscrit dans l'objectif de connaître la tendance d'évolution de la population.

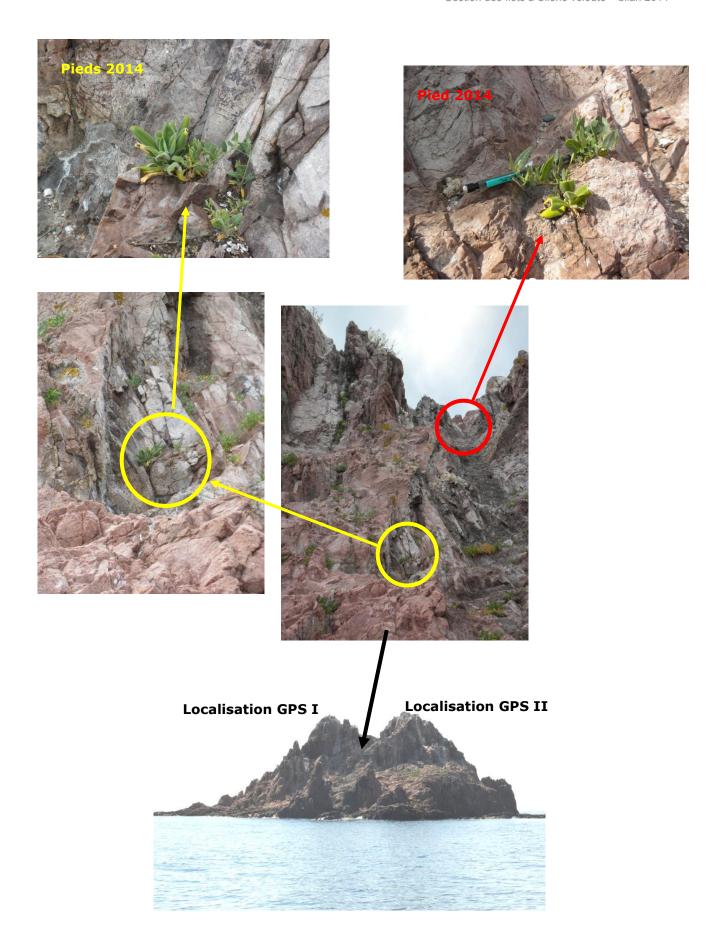
Nous relèverons principalement que la population de cet îlot se maintient dans de fort effectif ce qui traduit une bonne préservation de celle-ci (ressource alimentaire suffisante, habitat favorable, peu ou pas de prédation ...).

La fréquence d'observation est en moyenne de 9,54 phyllodactyle/heure.

L'effectif estimé en 2012 (NL, indice de Lincoln-Peterson) est de 423 individus (NL  $\pm$  168). Ce qui est très remarquable pour un si petit îlot et confirme la présence toujours aussi importante de cette espèce sur ce site. La taille de 122 individus a été mesurée (distance de l'extrémité du museau au cloaque en mm), soit 22 adultes mâles et 20 adultes femelles, 21 subadultes et 59 juvéniles. En comparaison avec d'autres populations de l'aire de répartition, les Pyllodactyles d'Europe de l'îlot de Roscana sont de grande taille.

Le sexe ratio est donc équilibré avec une valeur de 0,97.

Le pourcentage de jeunes (subadulte et juvénile) atteint 65% de l'effectif traduisant une bonne dynamique de la population et en particulier un bon taux de survie des jeunes individus (âge ratio Imm/A = 1.90).



<u>Figure 3</u> : Localisation sur l'îlot de Roscana des pieds non fleuris de Silène sur les secteurs de moindre pente (clichés CEN Corse).

## VII.2. GESTION

### VII.2.1- OBJECTIFS

L'objectif du CEN-Corse sur ce site est de maintenir la population de Silène velouté et de Phyllodactyle d'Europe.

Chaque année (n), sur la base des dénombrements de la plante et des constats sur site, le CEN-Corse définit les actions à mener pour l'année suivante (n+1). Celles-ci sont priorisées et mises en œuvre en fonction des moyens (humain et financier) alloués à la gestion de l'îlot.

#### VII.2.2- GESTION DES HABITATS

Le CEN-Corse ne mène aucune action sur les rares habitats de cet îlot.

#### VII.2.3- GESTION DES ESPECES

Concernant le Silène velouté à proprement parlé, aucune action n'est entreprise directement sur la plante, au-delà du suivi annuel de la population par dénombrement des pieds (cf. § VII.1). Ponctuellement, au cours de ces suivis annuels, le CEN-Corse opère à un nettoyage de fissure et à une dispersion des graines du pied en amont dans la fissure. Ces opérations exceptionnelles sont menées sans protocole de mise en œuvre ou de suivi (juste une vérification l'année n+1 de présence de plantule dans les dites fissures).

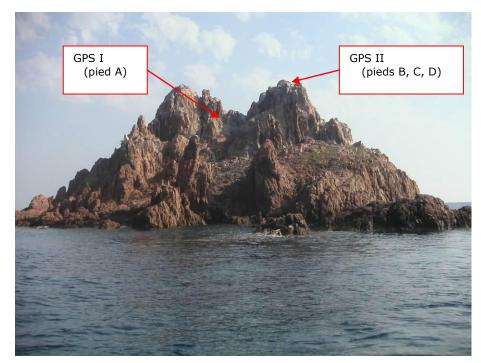
Une banque de graine existe au Conservatoire Botanique National (CBN) de Porquerolles, aujourd'hui très probablement transférée au CBN de Corse (OEC).

Aucune action de gestion n'est également entreprise sur le Phyllodactyle d'Europe, au-delà d'un suivi tous les 4 ans de la population par capture, marquage, recapture (CMR). Le prochain suivi aura lieu en automne 2016.



En 2007, afin de limiter l'impact des oiseaux marins sur les pieds du Silène et que chaque pied puisse se développer convenablement et ainsi produire une plus grande quantité de semences, le CEN-Corse a opté pour mettre en protection l'ensemble des pieds présents avec des picots Ces picots ont pour but de limiter voir d'interdire le stationnement des oiseaux sur et autour du pied.

L'aménagement est mené sur la face Nord de l'îlot là où se localisent les quelques pieds de Silène velouté. Les deux pieds fleuris concernés sont localisés aux positions GPS I et II (figures 4-5). Un suivi photographique est réalisé chaque année pour comparer l'évolution des pieds et de l'environnement en général.





<u>Figure</u> <u>5</u> : Picos métalliques (cliché CEN corse, 2007)

<u>Figure 4</u> : Localisation des deux zones aménagées sur la face Nord de l'îlot de Roscana (cliché CEN-Corse, 2004).

D'après les suivis par dénombrement et photographique, on peut constater que la pose de picots est globalement bénéfique au développement de la végétation et du silène velouté. En effet, les pieds de silène protégés se sont relativement bien développés.

Néanmoins, certains pieds, comme le pied A ne sont plus présents depuis 2007 (tableau II). L'ensemble des autres pieds présents sur la même face de l'îlot (localisation GPS I) ont également disparu en 2011, mais ont laissé place à d'autres pieds issus de la germination de leurs graines. En 2014, nous constatons cependant la quasi disparition des pieds en cette localisation GPSI. Seul subsiste les pieds en « bas de pente »dont nous avons parlé en p38 (figures 3 et 6). Ce constat nous laisse peu optimiste sur le devenir de la plante en cette localisation, le substrat n'étant pas suffisant au maintient d'une banque de graine sur le long terme.

Sur la localisation GPS II de l'îlot, le pied B n'est plus présent sur le site et a disparu en 2007 (figure 7, tableau II). Ses graines ont donné de nombreux pieds, dont certains sont encore présents aujourd'hui.

Le pied D, non fleuri en 2005 et issu de la germination du pied B, n'est plus présent sur site et est mort au cours de l'hiver 2013-2014 (figure 7). La durée de vie de ce pied a donc été au moins de 9 ans, avec une période de floraison de 8 années. Cette donnée sur le taux de suivie in situ de la plante est unique (tableau II). Très beau gros pied fleuri en 2013, il a produit de nombreuses graines qui ont pu se maintenir et germer, laissant ainsi place cette année à de nombreux pieds non fleuris.

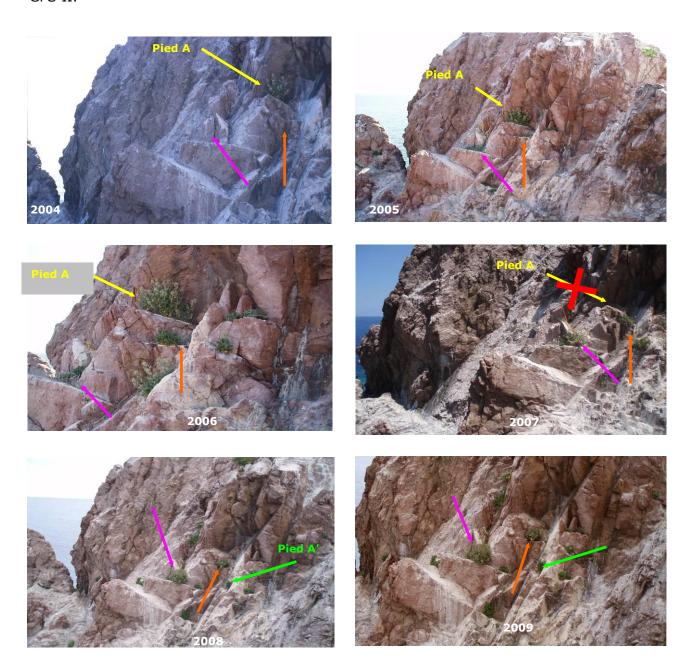
Le pied C au stade de pied non fleuri en 2004, est également toujours présent sur le site en 2012. Plantule probablement en 2003, cela fait donc 10 ans qu'il est présent et alimente le site en graines (figure 8, tableau II).

Là aussi, en 2012, le CEN Corse avait facilité la dispersion de quelques graines issues du pied D dans les fissures en contre bas de la localisation GPS II (*figure 3, p37*). En 2013 cette intervention s'est révélée veine et aucun pied n'était à comptabiliser.

<u>Tableau II</u> : Taux de survie in situ de quelques pieds de Silène velouté sur l'îlot de Roscana.

Localisation	GP	S I	GPS II			
Identifiant pied	Pied A	Pied A'	Pied B	Pied C	Pied C'	Pied D
Année du constat de la présence du pied	<2003	< 2008	< 2004	< 2004	2012	< 2005
Année de mort avérée du pied	2007	2014	2007	2012	en vie	2014
Taux de survie	> 4ans	> 6ans	> 3ans	> 8ans		> 9ans
Nombre d'année de floraison	> 3ans	> 3ans	> 3ans	7ans	2ans	8ans

Malgré cette « mise en défend », nous constatons cependant que les pieds sur la face GPS I semblent devenir moins gros et vivre moins longtemps que les pieds sur l'autre localisation, GPS II.



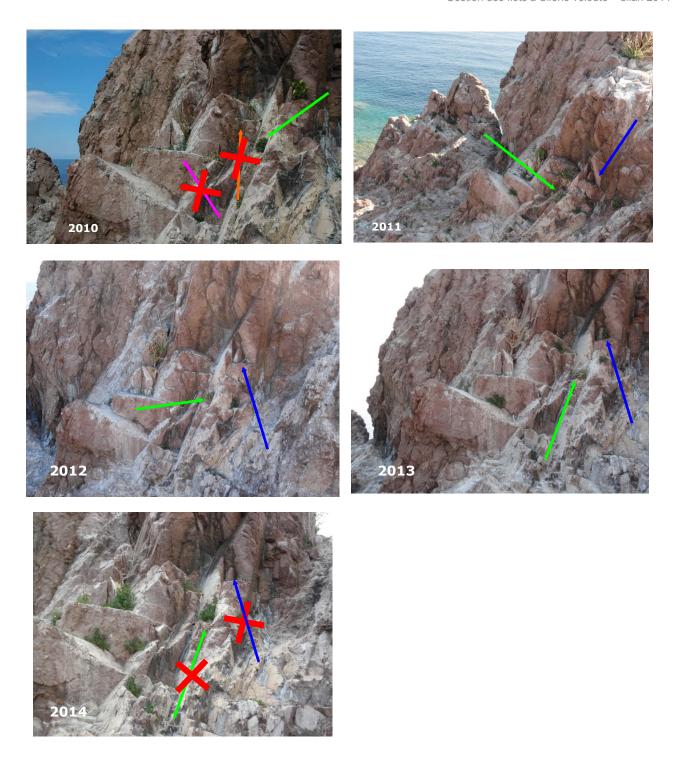


Figure 6: Evolution des pieds du Silene velutina sur Roscana (emplacement GPS I)

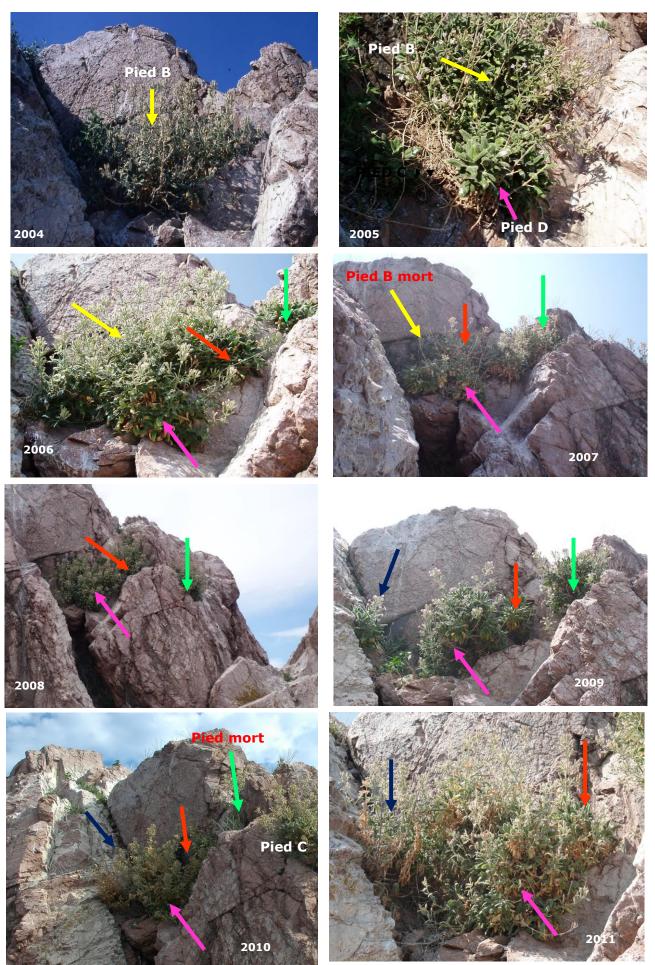


Figure 7: Evolution des pieds B et D de Silene velutina sur Roscana (GPS II)

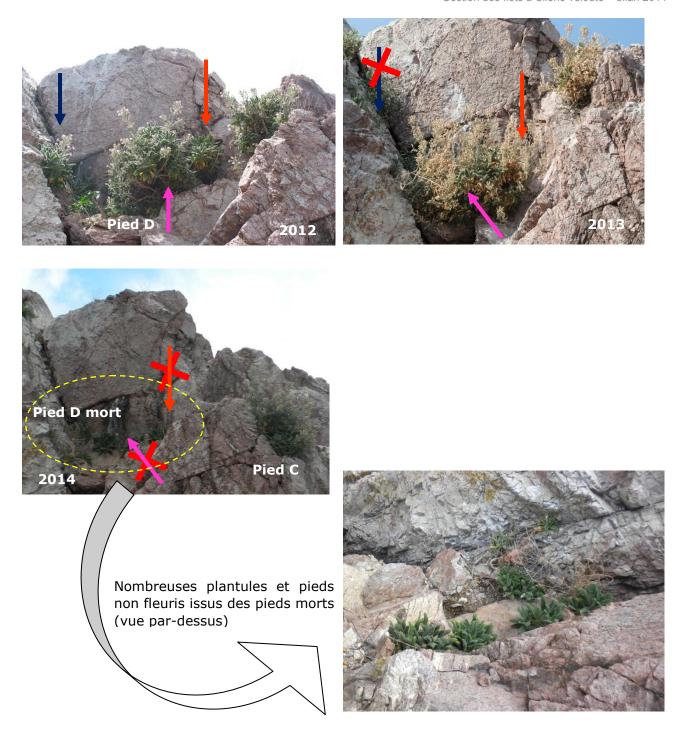
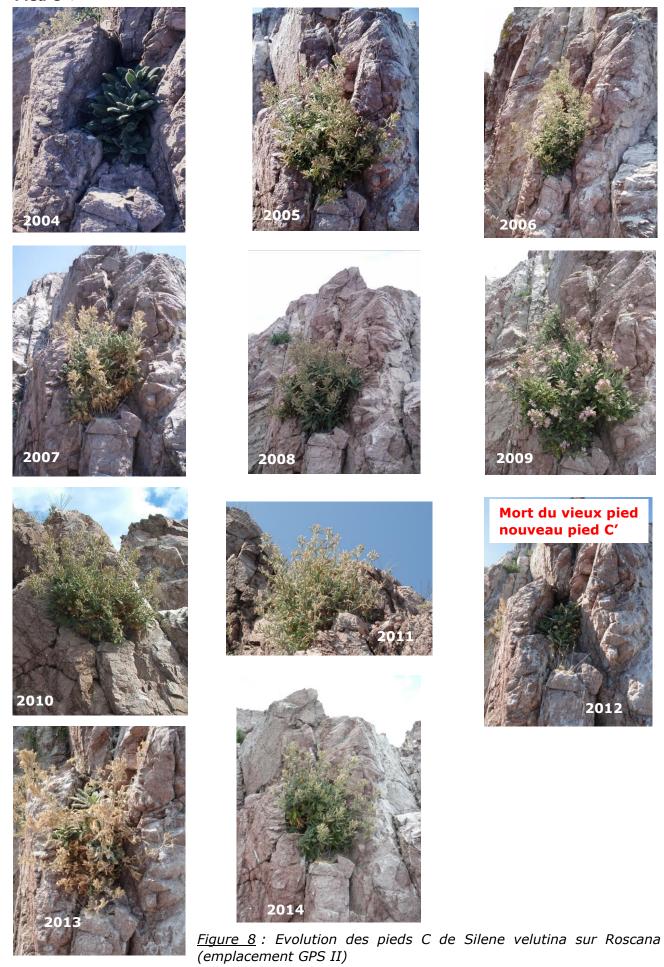


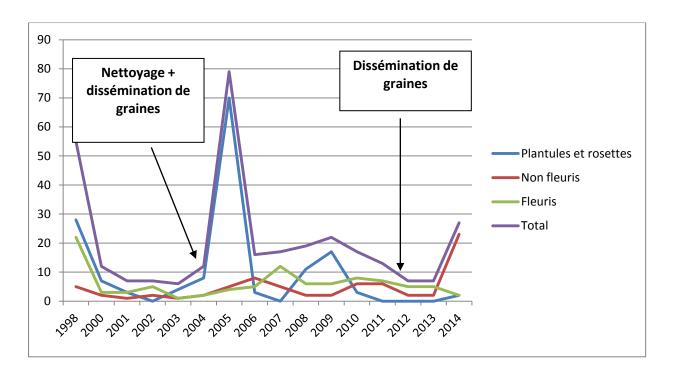
Figure 7 suite : Evolution des pieds B et D de Silene velutina sur Roscana (GPS II) - suite

# Pied C ▼



### VII.3. SYNTHESE ET PERSPECTIVES DE TRAVAIL

#### Evolution de la population de Silène velouté sur l'îlot de Roscana



Après une chute importante de l'effectif de la population de silène velouté sur l'îlot de Roscana en 2000, les mesures de gestion mises en place en 2004 ont permis une meilleure dissémination et germination de l'espèce. Les plus gros pieds de la plante ont été protégés de l'impact des oiseaux marins par la pose de picots. Cependant ces pieds vieillissants sont au ¾ morts en 2014. Seul 2 pieds ont fleuris cette année. La dissémination naturelle de la plante reste toujours difficile bien qu'on est pu observer l'installation de plusieurs jeunes pieds suite à la disparition d'un gros pied en 2014. La population reste donc dans un statut très fragile et préoccupant au vue de ses effectifs et des conditions stationnelles.

Il serait intéressant d'envisager pour 2015 ou à plus long terme de:

- ✓ favoriser la germination des graines en nettoyant les fissures du guano et renouvelant l'opération de dissémination dans un vrai cadre de mise en œuvre et de suivi,
- √ dénombrer les pieds de silène velouté,
- √ dénombrer les goélands nicheurs,
- ✓ poursuive le suivi de la population de Phyllodactyle (prochain suivi en 2016),
- ✓ de veiller aux zones de moins forte pente,
- de continuer à limiter le stationnement des oiseaux marins sur certaines parties de l'îlot où le Silène est présent et de protéger les pieds de l'arrachage ou du piétinement par la pose de picots,
- ✓ veiller aux démarches N2000 (révision DOCOB, animation ...),
- √ discuter la possibilité de mettre des panneaux d'information et/ou d'interdiction de débarquement.

# VIII. STATION LITTORALE « ZIGLIONE » DU SILENE VELOUTE

## VIII.1. LOCALISATION ET ORIGINE DES STATIONS

Les côtes du Golfe de Porto-Vecchio abritent 2 secteurs de présence du Silène velouté : celui face à l'îlot de Stagnolu, à la Punta Rossa, et celui face à l'îlot de Ziglione. Ces stations sont connues depuis longtemps. Certaines ont même été supposés plantées par BOCQUET (in KIEFER & BOCQUET, 1979 et in JEANMONOD, 1984).

Face à l'îlot de Ziglione, les stations à Silène velouté ont atteint jusqu'à plus de 350 pieds. Elles sont aujourd'hui menacées par l'urbanisation et les aménagements du littoral qui en découlent.

Historiquement, on dénombre 5 localités distinctes le long de cette partie de la côte (figure 1) :

- **localité** 1: au nord de l'hôtel Belvédère. M Paradis dans son rapport de 1996 nommait cette station « A ». Il la décrit sous les pins maritimes, sur une ancienne terrasse et sur des colluvions à environ 1m d'altitude, juste en arrière d'une microfalaise. A l'époque, M. Paradis soulignait que la côte était en forte érosion marine à cet endroit là. C'est certainement pour cette raison que les propriétaires attenants ont édifié dans les années suivantes un muret en pierre, constaté par M Feral (DREAL Corse, 2012) lors de son passage en 2012. **Station détruite avant 2012**;
- secteur 2 : 30 mètres au nord du secteur 1, M Paradis la décrit sur la terrasse de galets mal roulés, sous des pins maritimes morts à la suite de l'érosion marine (station « B »). Là aussi, M Feral constate lors de son passage en 2012, des aménagements littoraux (mur en pierre, mise à l'eau privé, constructions) dont certains en cours. Station encore existante en 2014 lors du passage du CEN Corse ;
- secteur 3 : au sud de Belladonne et de Casetta Bianca. M Paradis ne soulignait rien de particulier pour cette station morcelée en 2 partie appelée « C » dans son rapport de 1996. M Feral relève de nombreux travaux plus ou moins récents dont des mises à l'eau bétonnées et des empierrements grossiers. Il croyait alors la station détruite. Station encore existante en 2014 lors du passage du CEN Corse ;
- secteur 4 : juste au nord de l'hôtel Syracuse et de Casetta Bianca, au niveau de la pointe littorale. M Paradis soulève en 1996 l'association de la plante avec Lotus cytisoides et Reichardia picroides, à coté de Genévrier de Phénicie et de Pistachier lentisque (station « D »). En 2012, M Feral constate juste la présence d'un vieux muret. Station existante en 2014 lors du passage du CEN Corse ;
- secteur 5 : au sud de l'hôtel de Ziglione. M Paradis dénommait cette station « E ». il la décrit dans les fissures de la falaise rhyolitique, vers 1,2 m d'altitude. A son passage M Feral trouve un mur de pierre sèche et 1 pied subsistant. Station disparue en 2014 lors du passage du CEN Corse.

Rer de Ziglione secteur 5 secteur 4 Casetta Bianca CHIO secteur écteur 2 Gare Maritime Station encore existante 150 300 m Station disparue

Figure 1: Localisation des secteurs des stations historiques du Silène velouté sur le littoral du Golfe de Porto-Vecchio, face à l'îlot de Ziglione.

## VIII.2. INFORMATIONS GENERALES

Cette partie du littoral est protégé au titre de la Loi Littoral.

Il est dans le périmètre de la ZNIEFF de type I « Station à *Silene velutina* et à *Rouya polygama* du golfe de Porto-Vecchio » (n°940030848), ainsi que dans celui du site Natura 2000 « Embouchure du Stabiacciu, domaine public maritime et îlot Ziglione » (ZSC n°FR9400586).

Le PLU de la commune de Porto-Vecchio a été annulé en totalité le 20 mai 2011 par le jugement du tribunal administratif de Bastia. Ce jugement a été confirmé par un arrêt de la Cour administrative d'appel de Marseille du 30 juillet 2013. La zone du PLU auquel appartient l'îlot n'est donc pas validée à ce jour.

Au delà de la limite du DPM, les terrains sont privés.

Le CEN-Corse ne possède pas de maitrise d'usage ou foncière.

En 2013, la DREAL-Corse a mandaté le CEN-Corse afin de dresser un bilan foncier des parcelles concernées. Cette étude foncière, dont le but est de lister l'ensemble des propriétaires, a pour objectif *in fine* de sensibiliser à la présence et la sauvegarde de la plante, et de viser particulièrement les propriétaires où le Silène est encore présent.

On dénombre au total 34 propriétaires différents (figure 2), dont :

- l'état : Ministère de l'Economie et des Finances (1 parcelle)
- 1 SCI (1 parcelle)
- le centre commercial grand Sud de Porto-Vecchio (CAER) (1 parcelle)
- 2 hôtels (2 parcelles)
- 5 associations de copropriétaires (5 parcelles).



Figure 2: Parcellaire du littoral du Golfe de Porto-Vecchio, face à l'îlot de Ziglione.

# VIII.3. ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE NATUREL : DIAGNOSTIC

L'intérêt majeur de cette portion de littoral réside dans la présence du Silène velouté – Silene velutina.

Suite au comité de pilotage du site Natura 2000 « embouchure du Stabiaccu » (FR9400586) du 3 juillet 2012 et suite aux destructions de station à Silène velouté signalées à la DREAL quelques temps auparavant, il a été réalisé par les services de la biodiversité, de l'eau et du paysage de la DREAL un état des lieux sur l'ensemble de la façade littorale. Cette expertise (menée par la DREAL en juillet 2012), en comparaison des dénombrements antérieurs de M Paradis en 1998 et 2001, et du CEN Corse en 2011, révèle une importante destruction des stations, pour la plupart occasionnées par des aménagements littoraux (DREAL-Corse, 2012) (tableau I).

Aucune procédure pour destruction d'espèce protégée n'a été engagée par les services de l'Etat en raison d'un défaut d'information sur la présence de l'espèce et de ces enjeux de conservation auprès des propriétaires.

La DDTM a été saisie afin d'apprécier la légalité des aménagements côtiers concernés.

Le CEN-Corse a été mandaté pour réaliser un suivi et un diagnostic annuel des stations, ainsi qu'une communication auprès des propriétaires riverains. Cette dernière action a été menée conjointement avec la DREAL Corse en 2014.

Le dénombrement des pieds a été réalisé le 16 juin 2014, conformément au protocole de suivi de la plante appliqué sur les îlots (*tableau I, figure 3*).

<u>Tableau I</u>: Recensement des pieds de Silène velouté sur les stations littorales face à l'îlot de Ziglione (Golfe de Porto-Vecchio, embouchure du Stabiacciu).

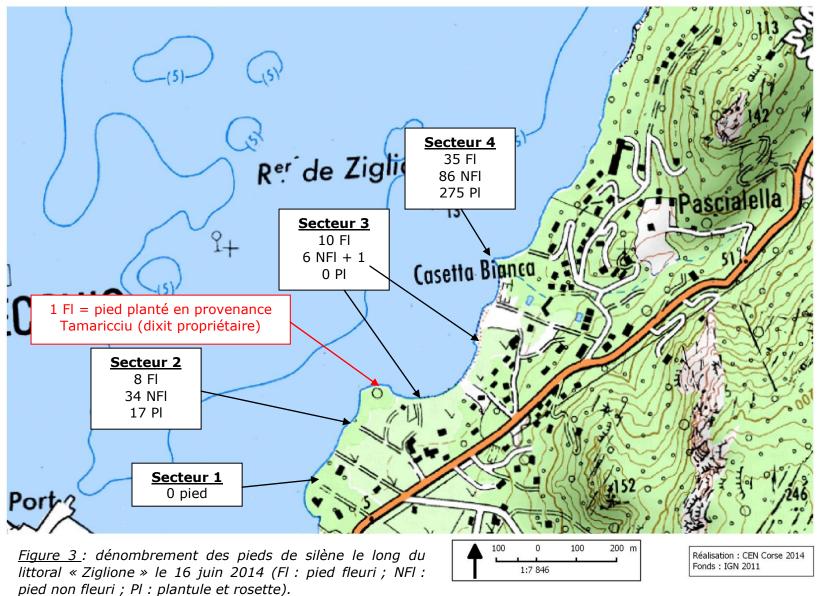
Année*	1996	1998	2000	2001	2004	<b>2011</b> (!)	2012	2013	2014
N pieds fleuris	<del>-</del> 62	67	123	147	93	34	?	67	54
N pieds non fleuris	02	67	123	147	93	60	?	77	127
N plantules et rosettes	76	165	180	209	126	29	?	97	292
N total de pieds	138	232	303	356	219	123	66	241	473

<sup>\*</sup> suivis assurés par : 1996 à 2004 G. Paradis ; 2011 : CEN-Corse ( ! uniquement la station D de Paradis, 1996 ou 7 de Feral 2012); 2012 : C Feral de la DREAL ; 2013 CEN-Corse ; 2014 CEN-Corse et DDTM (Chantal STEINER)

Les stations se localisent entre les propriétés, là où subsistent encore des habitats naturels. Le degré de menace est variable suivant les stations. Certaines stations sont très menacées par l'urbanisation en cours sur les parcelles attenantes (station 2), d'autre le sont moins du fait d'une urbanisation déjà établies (station 4) et d'autres sont menacés à plus ou moins long terme en lien direct avec les projets d'aménagement pouvant voir le jour sur les terrains (station 3). En ce sens la sensibilisation des propriétaires littoraux de ce secteur trouve tout son sens.

Cette année, le CEN-Corse a donc rédigé, sur la base des diagnostics et en concertation avec les services du CBNC et de la DREAL, une note à l'attention des propriétaires afin de leur porter à connaissance l'existence de la plante, sa rareté et les enjeux de conservation qu'il pèse sur elle. Cette note va être adressée à l'ensemble des propriétaires identifiés lors de l'étude foncière menée par le CEN Corse en 2013 ainsi qu'à la commune de Porto-Vecchio.

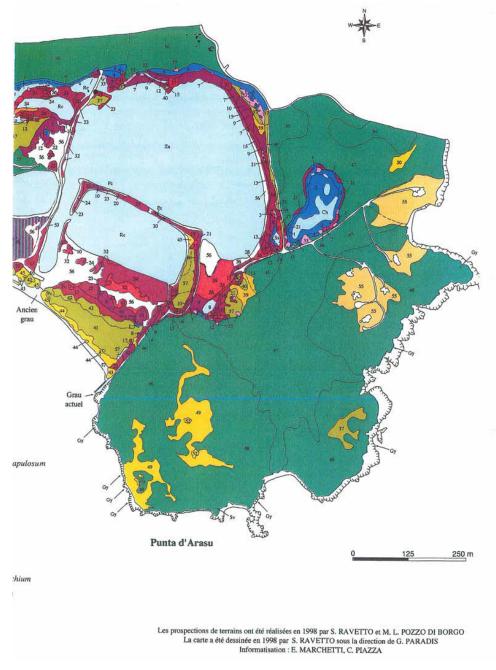




# IX. STATION LITTORALE PUNTA D'ARASU DU SILENE VELOUTE

### IX.1. LOCALISATION ET ORIGINE DES STATIONS

Localisée à la Punta d'Arasu (figure 1), cette station a été découverte en 1998 par G. Paradis et ML. Pozzo Di Borgo (Paradis G. et Pozzo di Borgo ML, 1999). Très peu connue, elle a fait l'objet de peu de suivi (tableau I). Les derniers comptages menés par M Paradis en 2004, signalaient la présence de 12 pieds fleuris pour un total de 33 pieds. Le passage du CEN-Corse en 2012, n'avait pas permis de retrouver la station.



<u>Figure 1</u> : localisation de la station de Silène velouté à la Punta d'Arasu (Travaux Scientifiques du PNRC n°60).

## IX.2. INFORMATIONS GENERALES

Cette partie du littoral est protégée au titre de la Loi Littoral.

Il est dans le périmètre de la ZNIEFF de type I « Etang et zone humide d'Arasu » (n°940004095), ainsi que dans celui du site Natura 2000 « Etang d'Arasu, île de San Ciprianu et îlot de Cornuta » (ZSC n°FR9400607).

La zone du PLU ou Carte communale de Zonza auquel appartient l'îlot n'est pas connue.

Au delà de la limite du DPM, les terrains sont privés.

Le CEN-Corse ne possède pas de maitrise d'usage ou foncière.

# IX.3. ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE NATUREL : DIAGNOSTIC

L'intérêt majeur de cette portion de littoral réside dans la présence du Silène velouté – *Silene velutina*.

Le CEN-Corse a été mandaté pour réaliser un suivi annuel de la station.

Le dénombrement des pieds a été réalisé par le CBNC le 2 juillet 2014, conformément au protocole de suivi de la plante appliqué sur les îlots (tableau I, figure 2).

<u>Tableau I</u>: Recensement des pieds de Silène velouté sur la station littorale face à l'îlot de Cornuta (Golfe de San Ciprien, Punta d'Arasu).

Année*	1998	2000	2001	2004	2012	2013	2014
N pieds adultes (fleuris et non fleuris)	10	9	10	12	0 ?	0	3
N plantules et rosettes	45	15	25	21	0 ?	0	0
N total de pieds	55	24	30	33	0 ?	0	3

<sup>\*</sup>dénombrements réalisés par G Paradis, à partir de 2012 CEN Corse ; 2014 CBNC

Les effectifs ont fortement chuté depuis 2004, seulement 3 pieds non fleuris subsistent en haut de falaise et en lisière du maquis. Les pieds observés précédemment sur le haut de plage et les fissures de falaises non pas été revu en 2014.

La pérennité de la dite station parait aujourd'hui compromise au vue de la faiblesse des effectifs présents.



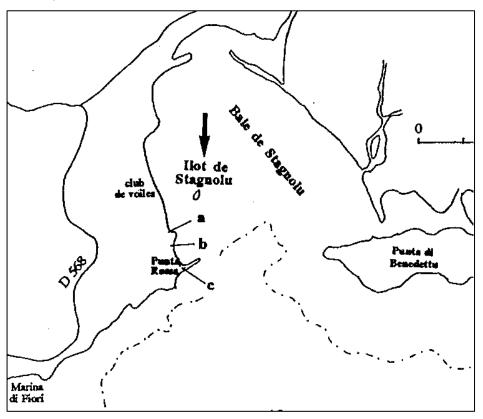


<u>Figure 2</u> : dénombrement de la station de silène à la Punta d'Arasu le 2 juillet 2014 (Fl : pied fleuri ; NFl : pied non fleuri ; Pl : plantule et rosette)..

# X.STATION LITTORALE PUNTA ROSSA DU SILENE VELOUTE

## X.1 LOCALISATION ET ORIGINE DES STATIONS

Localisée à la Punta Rossa (figure 1), cette station littorale semble être mentionnée pour la première fois par BOCQUET (KIEFER & BOCQUET, 1979 et JEANMONOD, 1984) puis plus récemment par Jean Monod (MONOD & al, 1992). Cette portion du littoral a fait l'objet de suivi entre 1996 et 2004 par le botaniste G Paradis.



<u>Figure 1</u> : localisation de la station de Silène velouté à la Punta Rossa EN 1996 (PARADIS, 1996)

## X.2 INFORMATIONS GENERALES

Cette partie du littoral est protégée au titre de la Loi Littoral.

Il est dans le périmètre de la ZNIEFF de type I « Station à *Silene velutina* et à *Rouya polygama* du golfe de Porto-Vecchio » (n°940030848), ainsi que dans celui du site Natura 2000 « Baie de Stagnolu, golfu di Sognu, Golfe de Porto-Vecchio » (ZSC n°FR9402010).

Le PLU de la commune de Porto-Vecchio a été annulé en totalité le 20 mai 2011 par le jugement du tribunal administratif de Bastia. Ce jugement a été confirmé par un arrêt de la Cour administrative d'appel de Marseille du 30 juillet 2013. La zone du PLU auquel appartient l'îlot n'est donc pas validé à ce jour.

Au delà de la limite du DPM, les terrains sont privés.

Le CEN-Corse ne possède pas de maitrise d'usage ou foncière.

# X.3 ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE NATUREL : DIAGNOSTIC

L'intérêt majeur de cette portion de littoral réside dans la présence du Silène velouté – *Silene velutina*.

Le CEN-Corse a été mandaté en 2014 pour réaliser un suivi annuel de la station.

Le dénombrement des pieds a été réalisé par le CEN Corse et la DDTM (Chantal STEINER) le 17 juin 2014, conformément au protocole de suivi de la plante appliqué sur les îlots (tableau I, figure 3).

Les petites stations connues historiquement sur cette frange du littoral sont aujourd'hui encore présente (figure. 2). On note le recensement d'un 4<sup>ème</sup> secteur appelé D au sud de la pointe. Ce dernier secteur accueille 38 pieds adultes et 72 plantules soit un peu plus de 60% de l'effectif inventorié à la Punta Rossa en 2014.

<u>Tableau I</u> : Recensement des pieds de Silène velouté sur la station littorale face à l'îlot de Stagnolu (Golfe de Porto-Vecchio, Punta Rossa).

Année*	1996	1998	2001	2004	2014
N pieds adultes fleuris					33
N pieds adultes non	10	7	9	7	57
fleuris					
N plantules et rosettes	2	5	3	45	89
N total de pieds	12	12	12	52	179

<sup>\*</sup>dénombrements réalisés par G Paradis ; à partir de 2012 CEN Corse ; 2014 CEN Corse et DDTM.

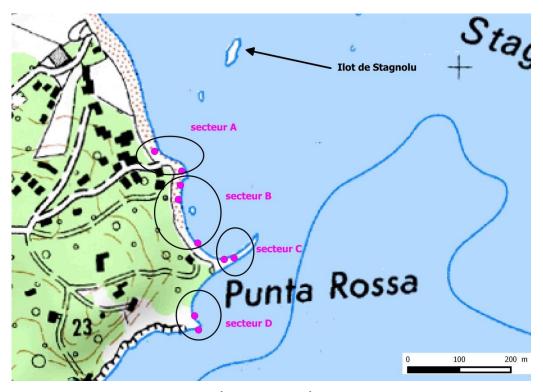


Figure 1 : localisation des stations de silène en 2014 à la Punta Rossa.

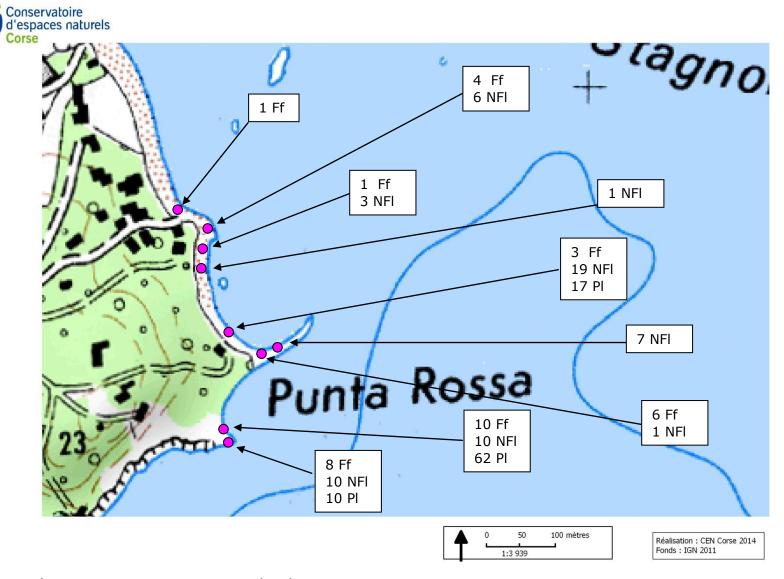


Figure 3 : dénombrement de la station de silène à la Punta Rossa le 17 juin 2014 (Fl : pied fleuri ; NFl : pied non fleuri ; Pl : plantule et rosette).

CEN-Corse – novembre 2014

## XI. SYNTHESE ET PERSPECTIVES DE TRAVAIL

D'une façon générale, à court terme, la gestion des îlots sollicite relativement que peu d'intervention, si ce n'est le maintien d'une surveillance des populations (oiseaux, végétation) et des petits travaux d'entretien. Sur le moyen et long terme les questions relatives à la « restauration d'habitat » et au renforcement des populations de silène pour certain îlots (Roscana), par dissémination des graines produites sur place, sont posé et nécessiterons plus d'intervention sur site de la part du gestionnaire.

La question des moyens de transport (bateau) est un problème soulevé depuis que le CEN-Corse intervient sur ces îlots. Ce qui explique pour grande partie le maintien à minima d'intervention sur les îlots (objectif à court terme). La location d'un bateau est restée jusqu'à présent la principale solution trouvée, avec ponctuellement la mise à disposition des moyens nautiques du Parc Marin des Bouches de Bonifacio. Outre le coût important de la location (160 à 200 €/jour), il est très difficile d'avoir un bateau disponible en plein été ou inversement en plein hiver. Ainsi, s'il est toujours envisagé d'intervenir plus régulièrement sur les îlots (périodicité à définir), il serait intéressant de simplifier cette mise en œuvre qui pour l'instant reste le principal problème.

Les stations littorales sont quant à elles beaucoup plus menacés, essentiellement par l'urbanisation. Un premier travail de porter à connaissance auprès des collectivités concernées et des propriétaires semble la démarche la plus logique à entreprendre dans un premier temps. Dans un second temps un travail de collaboration doit être mené entre services de l'Etat (DDTM, DREAL), collectivités et spécialistes (CBNC, gestionnaires) afin de trouver au mieux une gestion du territoire respectueuse de l'environnement et particulièrement de l'habitat à silène velouté.

### XII. BIBLIOGRAPHIE

ABOUCAYA A., 1997 – Plans de gestion conservatoire des espèces végétales de l'annexe II de la Directive Habitats présentes en Corse. Rapport Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles réalisé dans le cadre du Programme Life 1994-97 « Conservation des habitats naturels et des espèces végétales d'intérêt communautaire prioritaire de la Corse », Office de l'Environnement de la Corse – Diren.

ABOUCAYA A., GUYOT I., MURACCIOLE M., OLIVIER L., PIAZZA C., VIREVAIRE M, 1997 – Plan de gestion conservatoire pour Silene velutina Pourret Ex Loisel. Synthèse réalisé dans le cadre du Programme Life 1994-97 « Conservation des habitats naturels et des espèces végétales d'intérêt communautaire prioritaire de la Corse », Office de l'Environnement de la Corse – Diren, CBNMP, AGENC, 12 p.

ABOUCAYA A., VIREVAIRE M., GUYOT I., PIAZZA C., 1998 – Plans de gestion conservatoire mis en place en Corse pour cinq espèces végétales endémiques et prioritaires de la Directive Habitats. Colloque « plantes menacées de France », Brest, 15-17 oct. 1997.

AGENC, 2000 – Elaboration du Document d'Objectif du Site d'Arasu (n°FR9400607) proposé au réseau Natura 2000. Commune de Zonza – Ste Lucie de Porto-Vecchio. Les îlots de Cornuta et de San Ciprianu. DIREN-Corse, Agence pour la Gestion des Espaces Naturels de Corse, Corse, 14 p.

AGENC, 2000 – Document d'Objectif du Site « îles de Pinarellu et Roscana » (n°FR9400585) proposé au futur réseau Natura 2000. Commune de Zonza – Ste Lucie de Porto-Vecchio, Corse du Sud. Fascicule I : île et rocher de Pinarellu. *DIREN-Corse, Agence pour la Gestion des Espaces Naturels de Corse, Corse, 27 p + annexes.* 

AGENC, 2000 – Document d'Objectif du Site « îles de Pinarellu et Roscana » (n°FR9400585) proposé au futur réseau Natura 2000. Commune de Zonza – Ste Lucie de Porto-Vecchio, Corse du Sud. Fascicule II : îlot de Roscana. *DIREN-Corse, Agence pour la Gestion des Espaces Naturels de Corse, Corse, 11 p + annexes.* 

ASTERE, 1996 – Etude botanique de quatre îlots du sud de la Corse : Piana (Coti Chiavari), Ziglione (Porto-Vecchio), San Ciprianu (Zonza) et Cornuta (Zonza). DIREN-Corse, Corse, 64 p.

BOSC V., 2004 – Gestion des sites du Conservatoire, synthèse 1993-2003. *Conservatoire des espaces naturels Corse. 137 p.* 

BOSC V., 2005a – Gestion des îlots à Silène velouté. Ilot de Ziglione. Bilan 2005. Document interne. Association des Amis du PNRC /DREAL Corse/OEC. 7 p

BOSC V., 2005b - Gestion des îlots à Silène velouté. Ilot de Cornuta. Bilan 2005. Document interne. Association des Amis du PNRC /DREAL Corse/OEC. 7 p

BOSC V., 2009 – Inventaire du Phyllodactyle d'Europe *Euleptes europaea* sur l'îlot de Roscana (Corse du Sud). *Association des Amis du PNRC-CEN Corse/DREAL Corse/OEC. 18 p* 

BOSC V., 2010 - Interventions pour la gestion du Silène velouté *Silene velutina* en 2010. Association des Amis du PNRC-CEN Corse/DREAL Corse/OEC. 28 p

BOSC V., 2011 – Gestion conservatoire des îlots à Silène velouté *Silene velutina* – année 2011. *CEN Corse/DREAL Corse/OEC. 34 p* 

BOSC V., 2013. Gestion conservatoire des îlots à Silène velouté, *Silene velutina -* année 2012. *CEN Corse, OEC, DREAL Corse, 53 p* 

BOSC V., 2013 – Inventaire du Phyllodactyle d'Europe *Euleptes europaea* sur l'îlot de Roscana (Corse du Sud). *CEN Corse/DREAL Corse/OEC*. 26 p

BOSC V., 2014. Gestion conservatoire des îlots à Silène velouté, *Silene velutina -* année 2013. *CEN Corse, OEC, DREAL Corse, 57 p.* 

BOSC V., BAUDET C., 2002 – Suivi ornithologique de l'îlot de Roscana et impact sur la population de Silène velouté (Silene velutina). Année 2001. DIREN-Corse, Conservatoire des Espaces Naturels Corse / Association des Amis du Parc, Corse, 14 p + annexes.

CEN-CORSE, AGENC, 1997 – Notice de gestion de l'îlot nord d'Acciaju (commune de Porto-Vecchio). Conservatoire d'Espaces Naturels corse, Agence pour la Gestion des Espaces Naturels de Corse, réalisé dans le cadre du Programme Life 1994-97 « Conservation des habitats naturels et des espèces végétales d'intérêt communautaire prioritaire de la Corse », Office de l'Environnement de la Corse – Diren : 13 p.

DELAUGERRE M., BRUNSTEIN, 1987 – Observation sur la faune et la flore de plusieurs îlots du sud de la Corse (archipel des Lavezzi, des Cervicales et côte sud-orientale). Trav. Sci. Parc Nat. Rég. Corse, 11-12: 1-17.

DREAL Corse, 2012. Aménagement du DPM et destruction de plusieurs stations de *Silene velutina*, Ziglione sur la commune de Porto-Vecchio. *Lettre à la DDTM 2A ref SBEP/229, C FERAL, DREAL Corse, 7p.* 

FAGGIO G., 2006 – Interventions pour la gestion du Silène velouté *Silene velutina* en 2006. *Association des Amis du PNRC-CEN Corse-GOC/DIREN Corse/OEC*. 30 p.

GUYOT I., 1989 – Les îlots satellites de la Corse. Patrimoine naturel et conservation. *AGENC, Région Corse, 50 p.* 

LANZA B., POGGESI M., 1986 – *Storia naturale della isole satelliti della Corsica.* L'Universo, Firenze, LXVI : 1-198.

LEVADOUX D., 2007 - Interventions pour la gestion du Silène velouté *Silene velutina* en 2007. Association des Amis du PNRC-CEN Corse-GOC/DIREN Corse/OEC. 27 p.

LEVADOUX D., 2008 - Interventions pour la gestion du Silène velouté *Silene velutina* en 2008. Association des Amis du PNRC-CEN Corse-GOC/DIREN Corse/OEC. 31 p.

LEVADOUX D., 2009 - Interventions pour la gestion du Silène velouté *Silene velutina* en 2009. Association des Amis du PNRC-CEN Corse-GOC/DIREN Corse/OEC. 29 p.

O.E.C. (Office de l'Environnement de la Corse), 1998 – Life 1994-97 « Conservation des habitats naturels et des espèces végétales d'intérêt communautaire prioritaire de la Corse » : bilan et prospective. Office de l'Environnement de la Corse / DIREN, Corte, 99 p.

PARADIS G., 1996 – Contribution à la connaissance des stations corses de Silene velutina dans le but de conservation : chorologie, synécologie, menaces. Université de Corse, réalisée dans le cadre du Programme Life 1994-97 « Conservation des habitats naturels et des espèces végétales d'intérêt communautaire prioritaire de la Corse », Office de l'Environnement de la Corse – Diren., Corse, 39 p + annexes.

PARADIS G., 1997. Précision sur la chorologie, la taille des populations et la synécologie de Silene velutina en Corse, dans un but conservatoire. Le Monde des Plantes, 458 : 1-7.

PARADIS, G., 2006 – Une très belle station non micro-insulaire de Silene velutina Loisel près du Capu di Fenu (NO d'Ajaccio, Corse du Sud). J. Bot. Soc. Bot. France 34 : 59-69.

PARADIS, G., 2007. *Une station non micro-insulaire de* Silene velutina *Loisel. Au nord de la pointe de la Parta (Ouest d'Ajaccio, Corse)*. Bull. Soc Bot. Centre-Ousest, NS t.38 : 3-16

PARADIS G., LORENZONI C., 1996 – Impact des oiseaux marins nicheurs sur la dynamique de la végétation de quelques îlots satellites de la Corse (France). *Coll. Phytosoc. XXIV, « Fitodinamica : i differenti aspetti della dinamica vegetale", Camerino, 1995 : 395-431.* 

PARADIS G., POZZO DI BORGO M.L., 1998 – Contribution à l'étude de la flore et de la végétation de l'îlot de Ziglione (Golfe de Porto-Vecchio, Corse). Le Monde des plantes, 463 : 1-6.

PARADIS G., POZZO DI BORGO M.L., 1999 – Observation sur Silene velutina en Corse : description de deux petites stations non micro-insulaires. Le Monde des plantes, 465 : 10-13.

PARADIS G., POZZO DI BORGO M.L. & RAVETTO S., 2001. Évolution des effectifs de Silene velutina en Corse. Menaces sur ses populations micro-insulaires sous l'effet des goélands nicheurs. Bulletin de la Société botanique du Centre-Ouest, nouv. sér., 32 : 13-52.

PIAZZA C., 2014. Compte rendu de suivi 2014, *Silene velutina* Loisel. (Caryophyllaceae) (Stations du S-SE de la Corse). *Office de l'environnement de la Corse, Conservatoire botanique national de Corse, 117p.* 



### RESUME

Depuis 1997, le Conservatoire d'Espaces Naturels Corse (CEN Corse) intervient pour la gestion et la surveillance des populations de silène velouté *Silene velutina* sur quatre îlots rocheux des environs de Porto-Vecchio (Corse du Sud) : Ziglione, Stagnolu, Cornuta, Roscana.

Outre les dénombrements des pieds de silène réalisés une fois par an (en juin/juillet), le CEN Corse a mis en place des aménagements et des expérimentations destinés à améliorer le maintien des populations de cette endémique corso-sarde rare. Ces interventions sont adaptées à chaque îlot en fonction de problématiques distinctes : présence de rats, perturbation par les oiseaux marins, espèces végétales envahissantes. Dans le cadre des suivis naturalistes qu'il mène sur ces sites, le CEN Corse effectue également un suivi de la population de Phyllodactyle d'Europe sur l'îlot de Roscana.

Depuis 2012, le CEN-Corse est mandaté par la DREAL-Corse afin de dresser un diagnostic des stations littorales de la plante. Les priorités ont été mises sur les stations littorales de Ziglione (embouchure du Stabiacciu) et de Stagnolu (Punta Rossa). En plus du dénombrement et une étude foncière menée sur le littoral de Ziglione, cette année un porté à connaissance et une sensibilisation a été entreprise auprès de propriétaires riverains, de la commune et des services de la DDTM en charge du Domaine Public Maritime. L'objectif est ici de faire un porté à connaissance et une sensibilisation à la conservation du silène et de son habitat.

Le bilan relatif à la gestion des îlots aborde l'ensemble des résultats de suivi et de gestion menés sur ces sites.



Silène velouté - Silene velutina



Phyllodactyle d'Europe -Euleptes europaeas